Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Juillet - Septembre 2019
N° 198 - 7 €

Créer des églises : pouvoir religieux et pouvoir seigneurial en Cévennes au Moyen Âge, l'exemple de la haute vallée de la Cèze, Xe-XIIIe siècles, deuxième partie, Marie-Lucy Dumas

Amours, plaisirs, rêves et réalités guerrières : la vie intime d'une fratrie de jeunes Cévenols vers la fin du XVIIIe siècle, à travers leur correspondance, Jean-Gabriel Pieters

Méandres et lenteurs de la justice au milieu du XVIIIe siècle, Bernard Atger

Numa Dédet, cordonnier aux Montèzes, Bernard Schira

Olivier Bertrand, Les Imprudents, note d'Olivier Poujol

Sommaire

- **Actualités de la recherche historique,** p. 3
- **Créer des églises : pouvoir religieux et pouvoir seigneurial en Cévennes au Moyen Âge, l'exemple de la haute vallée de la Cèze, Xe-XIIIe siècles, deuxième partie, Marie-Lucy Dumas,** p. 4
- **Amours, plaisirs, rêves et réalités guerrières : la vie intime d'une fratrie de jeunes Cévenols vers la fin du XVIIIe siècle, à travers leur correspondance, Jean-Gabriel Pieters,** p. 10
- **Méandres et lenteurs de la justice au milieu du XVIIIe siècle, Bernard Atger,** p. 20
- **Numa Dédet, cordonnier aux Montèzes, Bernard Schira,** p. 23
- **Nous avons reçu,** p. 28
- **À lire, à consulter,** p. 30
- **Olivier Bertrand, Les Imprudents, note d'Olivier Poujol,** p. 31

Photo de couverture : *Lettre d'amour à Louison et carte postale 1904*

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Marinette Mazoyer et Michel Wienin
Secrétaire : Marinette Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésorier : Frédéric Boyer
Chargé des hors série : Robert Laganier

Conseil d'administration :
Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Richard Bousiges, Frédéric Boyer, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Bernard de Fréminville, Robert Laganier, Dominique Lemaitre, Brigitte Mathieu- Jaffuel, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marinette Mazoyer, Pierre Rolland, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin, Brigitte Mathieu – Jaffuel.

Rédactrice en chef :
Brigitte Mathieu-Jaffuel,
b.mathieu.jaffuel@gmail.com

Conseil scientifique :
Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3, Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, Infographie Sébastien Chenaud.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264
Imprimé par groupe SOCOM 63 avenue Jean Chaptal 30340 Méjannes-les-Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 €
Adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal
(CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012 PSSTFRPMON
3, Grand Rue - 30450 Génolhac
Mise à jour octobre 2016

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier. L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes : Les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication sans autorisation de l'auteur et du Lien des Chercheurs Cévenols.

Agenda

Lundi 26 août : 45e Assemblée générale du Lien des Chercheurs Cévenols à St-Privat-des-Vieux, salle Georges Brun (voir le programme détaillé sur le site www.cevenols.fr)

Balade d'automne : la balade à la Cocalière est reportée fin septembre début octobre

18 septembre 2019 : « L'hôpital vu par les écrivains » par Richard Bousiges. À l'Académie cévenole d'Alès, à 17h00.

Actualités de la recherche historique

Sur Persee.fr : Les Annales du Midi sont en ligne de 1889 à 2013 ! Une coopération entre la revue et Persée mais qui a demandé « le massicotage d'une collection complète » et l'embauche d'une personne pour procéder aux vérifications.

Aux archives départementales du Gard :

- Madame la directrice Pascale Bugat nous a annoncé la mise en ligne avant la fin de l'année 2019 d'un grand nombre de registres d'état civil et paroissiaux. Sont prévus les cadastres napoléoniens et dans les années à venir, les registres des hypothèques, ceux de l'enregistrement, les recensements de population et la fin des registres matricules des poilus. Tout sera ouvert au téléchargement, sauf pour le cadastre.
- La mise en ligne des inventaires continue (voir le site des AD), un grand nombre d'inventaires à compter de 1789. Pour ce qui concerne la numérisation de la presse, s'agissant d'un programme régional, chaque bibliothèque peut l'effectuer sur un financement livre et lecture.
- A été voté par le Conseil Départemental du Gard : les photocopies en dessous du prix de 10 euros seront dorénavant gratuites. Libre utilisation de l'ensemble des images (suppression des licences pour la numérisation en salle). Voir toutefois les « conditions de réutilisation des données publiques » sur le site.

Cevenols.fr fait peau neuve

- Le site Internet a fait peau neuve et permet d'accéder sur la page d'accueil aux dernières nouvelles : activités organisées par L.C.C.
- Nous avons mis en ligne 20 numéros supplémentaires de LCC de 151 à 170 avec un sommaire détaillé jusqu'au n° 185.
- Il nous reste encore des pages à terminer notamment mettre en ligne de vieux Hors Série et actualiser les publications de nos adhérents. Aussi n'hésitez pas à nous communiquer vos publications (une photo de la couverture et quelque lignes de présentation de l'ouvrage et le lieu où l'on peut l'acheter).
- Sous l'onglet : actualité de la recherche historique se trouvent des liens pour accéder directement au Chartrier d'Uzès par exemple et une liste de dictionnaires sur la toponymie.
- N'hésitez pas à le regarder régulièrement, à signaler à contact@cevenols.fr tous les soucis que vous rencontrez, ce que vous aimeriez y trouver et à nous envoyer des liens sur des sources comme nous l'a fait Mickaël Seon.

Des ouvrages intéressants

Vierges noires, culte marial et pèlerinages en France méridionale *Sophie Brouquet*

Telle une idole, étrange et hiératique, une Vierge noire trône au chœur d'une chapelle encombrée d'ex-votos, accumulés autour d'elle au cours des siècles. À Meymac en Limousin, à Orcival en Auvergne, à Rocamadour en Quercy ou encore à Manosque en Provence, elle semble nous inviter à un mystérieux voyage dans le temps et l'imaginaire. Parmi les innombrables figurations de Marie, la Vierge noire tranche par son abstraction et sa pureté d'idole; elle appartient à un temps où le dialogue avec l'autre monde, celui de l'au-delà, était encore possible et même quotidien. L'image dont il est question est bien sûr celle de la statue de bois trônant en Majesté, portant l'Enfant sur ses genoux, qui trouve une de ses expressions les plus emblématiques dans la statue de la Vierge noire de Rocamadour. *ISBN : 978-2-8107-0433-0 – 16 × 24 cm – 178 p. – 2017 Réf. : MERI 10 – 23 € Presses universitaires de Toulouse*

Communauté - pouvoirs - territoires XIIIe-XXe siècles. Mélanges en l'honneur d'Élie Pélaquier, *Pierre Casado, Frédéric Rousseau.*

Les contributions présentées dans ces Mélanges sont déclinées selon les axes de recherches rayonnant autour du noyau central que constituait le monde rural dans les préoccupations scientifiques d'Élie Pélaquier. Ainsi ont été développées des études sur le rôle que les élites voulaient ou pouvaient faire jouer à la paysannerie, *nolens volens,* dans les conflits, sur la dynamique du monde rural dans ses modes d'appropriation de l'espace agraire et bâti, sur les luttes des communautés rurales face aux pouvoirs dominants et la relation qu'entretenaient les États ou l'administration royale avec les communautés, ainsi qu'ont été

analysées les luttes pour le pouvoir au sein même des communautés urbaines ou rurales. Des investigations pointues ont été conduites sur la perception que les acteurs sociaux avaient de leur propre espace communautaire et de ses limites, sur la rigueur de la gestion financière des communautés du Languedoc et le rôle de certaines personnalités dans le fonctionnement des États de Languedoc. *Presses universitaires de la Méditerranée, université de Montpellier, 2017, 19 €. Existe en version epub.*

Créer des églises : pouvoir religieux et pouvoir seigneurial en Cévennes au Moyen Âge, l'exemple de la haute vallée de la Cèze, Xe-XIIIe siècles. Deuxième partie *

par Marie-Lucy Dumas

Les ordres religieux bénéficient de copieuses donations au XIe siècle, ils créent des églises, donc des paroisses. Mais leurs prieurs deviennent aussi seigneurs féodaux de grandes portions du territoire, amoindrissant la noblesse locale, gelant une grande partie des terres en main morte (sans impôts royaux) et donnant naissance, à cause de la décadence de ces ordres religieux, à toute une catégorie locale de gestionnaires et collecteurs des redevances féodales et de la dîme au profit d'un système extérieur à la région.

3) Les donations seigneuriales aux abbayes et ordres monastiques

Le secteur cévenol du Gévaudan reste vide presque d'édifices religieux du VIe au XIe siècles, faute de communautés rurales conséquentes. Les abbayes de Saint-Chaffre du Monastier et Saint-Victor de Marseille implantent des églises rurales dans les Causses et dans la vallée du Lot[1], puis du IXe au XIIe siècles de nombreuses abbayes[2] extérieures y ont des possessions par donations seigneuriales.

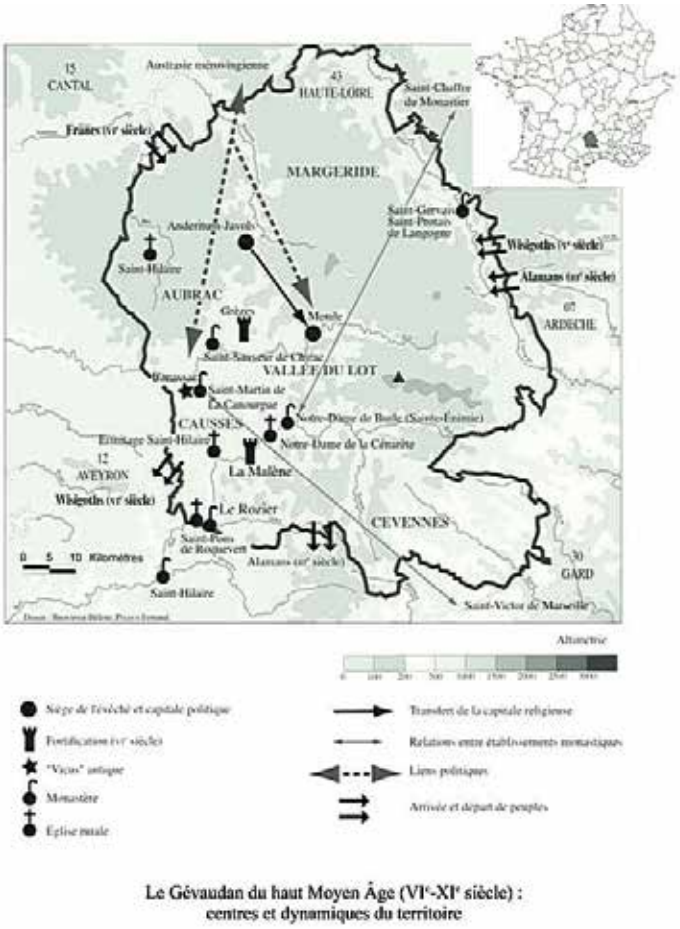

Le Gévaudan du haut Moyen Âge (VIe-XIe siècle) : centres et dynamiques du territoire

Carte extraite de Isabelle Darnas et Fernand Peloux, « Evêchés et monastères dans le Gévaudan du Haut Moyen Âge», Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, *Tome 122, N° 271, 2010, p. 341-358.*

* La première partie a été publiée dans le n° 197 de la revue du LCC.

1 Darnas Isabelle, Peloux Fernand. *Évêché et monastères dans le Gévaudan du haut Moyen Âge.* In: Annales du Midi: revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 122, N°271, 2010. Le Gévaudan au haut Moyen Âge. pp. 341-358 ; doi : 10.3406/anami.2010.7328 http://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_2010_num_122_271_7328

2 St-Chaffre du Monastier, St-Victor-de-Marseille, le chapitre de Nîmes, Aniane, Gellone, Conques, St-Julien-de-Brioude, La Chaise Dieu.

Les premières donations en piémont cévenol IXe-Xe siècle sont accordées à deux abbayes cévenoles : l'abbaye de Cendras, émanation de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. On note Saint-Privat-des-Vieux, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Notre-Dame-de-Laval, Saint-Pierre-de-la-Tour (près de Cendras), Saint-Jean-Baptiste d'Alès, Notre-Dame de Valfrancesque, Saint-Pierre de Blannaves et l'abbaye de Tornac avec Saint-Etienne, Saint-Baudile de Tornac et Saint-Nazaire-des-Gardies et très probablement Sainte-Marie de Sénéchas.

La liste des donations des seigneurs aux abbayes est longue et s'étend de la fin du XIe à la fin du XIIe siècle. Elles s'inscrivent dans le grand élan religieux des croisades du XIIe siècle.

Les possessions des abbayes sur le chemin de Régordane au XIIIe siècle.

Les donations peuvent être spontanées, la mention « *pour la rédemption de nos parents et pour la rémission de nos péchés* » est invoquée par les Pelet d'Alès[3]. Ou extorquées, pas tout à fait préméditées, ces donations donnent alors lieu à des conflits de souveraineté. C'est le cas des terres de Gap-Francès données aux Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem par Odilon Guérin de la famille des Randon.

C'est ainsi que le présente Jean-Claude Hélas dans son étude sur la commanderie de Gap-Francès[4] :

Le 15 août 1166, Odilon Guérin se serait rendu au Puy pour la fête de l'Assomption ; il y aurait rencontré divers grands personnages parmi lesquels se trouvaient Assalit, entouré de plusieurs commandeurs, et le comte de Toulouse, Raymond[5]. Le fait qu'Odilon se soit déplacé sans son notaire et sans son sceau et qu'il ait été obligé d'utiliser ceux du comte de Toulouse a servi d'argument aux historiens pour affirmer qu'il n'était pas venu en Velay avec l'idée de se livrer à de quelconques largesses. Comme le donateur n'a pas jugé bon, dans l'acte de 1166[6], d'expliquer les raisons de sa conduite, il reste toujours possible d'épiloguer sur le caractère spontané ou non de sa décision. Je dirai simplement que rien ne s'oppose à un engagement brutal de sa part : les hommes de cette époque nous ont assez habitués à de semblables soudainetés, accompagnant des temps forts de leur vie religieuse, pour que nous n'en soyons pas surpris, et ce d'autant moins que le geste d'Odilon s'inscrit très bien, comme je l'ai souligné, dans le contexte du moment.

Les conflits toutefois ne tardèrent pas avec les descendants d'Odilon Guérin qui contestèrent en justice les partages de juridiction féodale, les limites des péages, l'utilisation des pâturages du mont Lozère, jusqu'au premier quart du XIVe siècle (soit trois siècles). L'évêque de Mende même s'en mêla prétextant qu'Odilon Guérin aurait dû lui demander son avis, puisque l'évêque était le seigneur supérieur des terres des Randon-Guérin… Le seigneur de Randon en 1279 reconnaît aux Hospitaliers le droit de lever la bannière de leur ordre sur ses châteaux et même, si l'Ordre des Hospitaliers était en guerre, sauf contre le roi de France, il leur remettrait ses châteaux. Il conserve toutefois la haute justice (le droit de juger les crimes de sang) et le péage sur le mont Lozère.

Le long de la Régordane, une concurrence sérieuse s'exerce entre abbayes et avec l'évêque d'Uzès, pour les péages et les hôpitaux.

3 Donation aux Templiers de la manse du Salzet en 1131, texte publié par *Le Pays des Vans à travers les âges*, tome 2, éditions *la revue du Vivarais* et par Dumas Marie-Lucy dans Malons-et-Elze, Gens et terroirs en Hautes Cévennes, 3ème édition, mars 2014, p. 315.

4 Hélas Jean-Claude, *Gap-Francès, une commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en Gévaudan au milieu du XVe siècle*, éditions Gens et terroirs des Hautes Cévennes, Ponteils et Brésis, 2018, p. 43.

5 Si l'on accepte la date de 1166, il s'agirait de Raymond V.

6 Le texte en est donné par A. Philippe, *La baronnie du Tournel et ses seigneurs, du début du XIIIe siècle à la fin du XIVe siècle*, Mende, 1903, p. 195-199.

Les créations ex nihilo

Ces donations de terres n'engendrent pas toutes des créations d'églises, mais dans d'autres cas, les donations de terre étaient accompagnées d'une volonté seigneuriale de création d'une église, assise sur des terres composant la donation et servant de bénéfice au prieuré, ainsi créé en faveur d'une abbaye. Citons les églises de Saint-Etienne de Concoules[7] (ordre de la Chaise Dieu), de Notre-Dame de Ponteils[8] et de Thines[9] (Saint-Chaffre du Monastier). Ces trois églises sont d'ailleurs assises sur les superficies conséquentes[10] du prieuré qui restent vides d'hommes jusqu'à la Révolution et la vente des biens de l'église. Les paroisses ainsi créées ne se juxtaposent pas aux frontières des mandements seigneuriaux. Ainsi, les habitants des hameaux de Rieusset et Bezout dépendaient des paroisses de Concoules et de Ponteils tout en étant partie de la communauté d'habitants de Bonnevaux. Les conflits entre la paroisse et les communautés portent sur l'entretien des cimetières, du clocher, des murailles de l'église.

La création de ces églises est provoquée par l'accroissement des populations au XIIe siècle, mais la construction de prieurés nouveaux prive de revenus les églises voisines.

Le prieur collecteur du bénéfice de l'église est nommé « à la collation de l'évêque sur présentation de… (le nom de la personne) ».

L'« insinuation » du prieuré est édictée par l'évêque. Une cérémonie de prise en charge, codifiée à partir du XVIe siècle, est grossoyée par le notaire apostolique. Voici un exemple, au XVIIIe siècle, pour le prieuré de l'église de Ponteils :

Après avoir décrit la succession, le nouveau prieur est convoqué revêtu de ses habits, à l'entrée de l'église Notre-Dame du prieuré de Ponteils où étant assisté de Messire Pierre Rieu docteur en Théologie curé dud Ponteils qui nous en a ouvert la porte, nous lui avons présenté l'eau bénite et de suite l'ayant pris par la main nous l'avons conduit au pied du maitre autel où il a fait sa prière et l'adoration du St Sacrement, baisé ledit autel, ouvert le tabernacle, et les fonts baptismaux après quoi nous l'avons repris par la main et sommes sorti de lad église par la grande porte dont nous lui avons délivré la clef, déclarant par ces formalités et par le son des cloches de l'église et les autres formalités et cérémonies en tel cas requises et dument observées avoir mis led Dom André en la possession réelle et actuelle civile et corporelle dud prieuré de Ponteils il a été procédé sans opposition pour pouvoir à l'avenir jouir des fruits, profits rentes, revenus droits, émoluments, honneurs, prérogatives et privilèges y attenant.

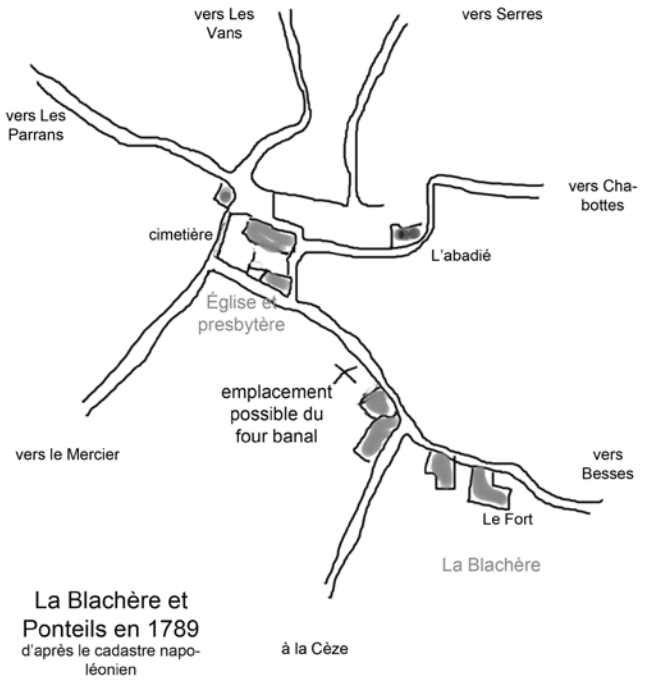

Plan de Ponteils : les terres du prieuré

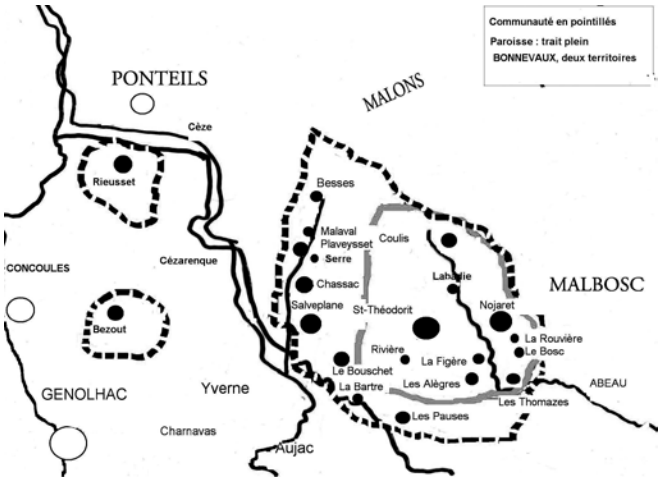

7 Dumas Marie-Lucy, « Saint-Étienne de Concoules (30), un prieuré de La Chaise Dieu sur le chemin de Régordane », *Lien des Chercheurs Cévenols,* n° 186, juillet-septembre 2017, p.4-13.

8 Dumas Marie-Lucy, *Ponteils et Brésis sur la Régordane et la Cézarenque,* Gens et terroirs des Hautes Cévennes, Ponteils et Brésis, 2016, chapitre 2.

9 Bacconnier Raoul, *Thines,* Ardèche, Malarce-sur-la-Thines, 2000, (description du monument). Bacconnier Raoul, Notre-Dame de Thines, ressemblances, originalité, influences et création, La Viste, n° 36, décembre 2014, p. 37. Minard Pierre, *Thines et Malarce à la fin du Moyen Âge,* Le Livre d'histoire, Paris 2007. Schnetzler Jacques, « Les origines de l'église Notre-Dame de Thines », *La Viste* n° 20, p. 42-48.

10 Estimées à 80 ha pour Saint-Etienne de Concoules et à une centaine pour Notre-Dame de Ponteils. Sur ces espaces d'un seul tenant, vivaient seulement les fermiers. L'église d'Aujac est au centre d'un beau plateau de terres labourables ; elle était enclose dans une petite fortification au XIVe siècle. Les maisons qui l'entourent actuellement ne datent que du XIXe siècle.

Fait en présence de Antoine Rieu curé, Jean Antoine Chas apothicaire de Villefort, Benoit Léon Chas Molières, praticien de Pradelles et Jean Allier du Thérond, ainsi que Jean Maurice Chas Leyrette notaire royal et apostolique, avocat de Villefort[11].

4) Les ecclésiastiques seigneurs féodaux

Dans le cas des donations citées au-dessus, il ne s'agit que de donations de terres alleutières, vides d'hommes, pour lesquelles le seigneur abandonne ses droits féodaux, sans les transférer aux ordres religieux bénéficiaires. D'autres cas comme la donation aux Hospitaliers, aux Templiers ou à l'Ordre de Saint-Ruf, concernent des zones habitées (Le manse du Salzet, la plaine de Jalès, les hameaux du mont Lozère, la vallée de l'Abeau…) l'abbé en devient seigneur féodal de plein droit, sauf restriction de la haute justice pour certains.

Un prieur, seigneur féodal d'une vaste seigneurie

L'ordre de Saint-Ruf de Valence, un ordre de chanoines, se voit accorder la dîme des paroisses de Saint-Victor de Gravières[12], Saint-Jacques de Naves, Saint-Pierre-et-Paul de Banne (donnée ensuite à la commanderie de Jalès ?), Saint-Martin de Chambonas[13], Saint-Sauveur et Saint-André de Cruzières, Saint–Martin de Courry, Notre-Dame de Brahic, Saint-Jean-Baptiste de Malbosc et Saint-Martin d'Aujac[14].

L'abbé prieur de Bonnevaux obtient en outre par des donations qui s'étalent du XIIe à la fin du XIVe siècle de nombreuses terres dans tous les lieux mentionnés sur cette carte. Il est de plus le coseigneur le plus avantagé du *castrum* de Malbosc, avec des calculs compliqués de partage des parts entre pariers[15]. Le seigneur supérieur est l'abbé de Saint-Ruf de Valence. Tous les coseigneurs doivent lui offrir en albergue 2 livres de cire.

Mais les grands bénéficiaires de l'entrée du roi de France dans le jeu languedocien sont les évêques de Mende et plus particulièrement celui d'Uzès.

Lever la bannière du seigneur comte évêque d'Uzès

« *L'évêque d'Uzès devenu comte se trouvera à la tête d'un vaste temporel, résultant de concessions et donations royales, confirmation faite en 1156, sorte de supériorité féodale sur un vaste secteur s'étendant surtout sur le nord de l'Uzège, vers Saint-Ambroix, Génolhac, Barjac, les Vans, Montclus, y compris les castra des Bermond et des Raimond dans la ville d'Uzès, ceux de Sainte-Anastasie, de Blauzac et autres*[16]*. Leur domaine sera encore augmenté par de nouvelles donations à l'époque de la croisade albigeoise en 1211 et peu après en 1214*[17]*. À cause du comportement de Raimon, comte de Toulouse, le légat du Saint-Siège va remettre à l'évêque les droits du comte en Uzège, ce que le roi confirme en 1226. Tous ces biens, droits et revenus demeureront dans le domaine épiscopal jusqu'à la fin de l'ancien régime*[18]. » Y. Chassin du Guerny décrit ainsi la suzeraineté de l'évêque d'Uzès sur notre région.

Pour la haute vallée de la Cèze,

L'évêque comte d'Uzès reçoit les reconnaissances et les hommages :

- *des seigneurs du Tournel,* puis de Polignac pour la moitié de Villefort, le château de Mont-

11 *Ponteils-et-Brésis,* op. cité, page 75.

12 Schnetzler Jacques, « L'église paroissiale de Saint-Victor de Gravières », patrimoine médiéval du pays des Vans, Tome III du Pays des Vans à travers les âges, *Revue du Vivarais,* janv-juin 1995, p. 107-139.

13 Nougier Bernard, « L'église romane de Chambonas », idem, p. 141-167.

14 P.A. Clément dans son ouvrage « Les églises oubliées… », op. cité, p.261, attribue faussement à Saint-Ruf les églises de Malons, Notre-Dame de Sénéchas et même l'église de Ponteils. L'idée est de déterminer un « art roman cévenol » issu de Bonnevaux selon la légende des « têtes des 9 moines » placés sur l'église de Bonnevaux qui regarderaient chacun dans la direction d'une église. L'examen attentif de la construction de l'église de Bonnevaux montre que les têtes « de moine » sont des modillons, venus probablement de la démolition du prieuré de Notre-Dame de Bonnevaux au XVIe siècle et insérés pour leur plus grand nombre sur le bâti du clocher peigne créé au XVIe siècle, ou très près de cette restauration. Ils ne sont donc pas liés à la construction de l'église au Moyen Âge.

15 Dumas Marie-Lucy, « L'ordre de Saint-Ruf en Cévennes et en Vivarais de 1197 à 1774 », *Le Lien des Chercheurs cévenols,* n°145, p. 25-32.

16 En Uzège : *castra* de Sainte-Anastasie, Saint-Quentin, Saint-Maximin, Senilhac, Blauzac, Montfrin, Sabran, Pougnadoresse, La Roque ; en vallée de la Cèze : castra de Rousson, du Bouchet (Bocheto), Saint-Ambroix, les châteaux des Bermond d'Anduze et des Raymond ainsi que leurs ateliers monétaires ; les *villae* Saint-Firmin, Saint-Géniès, Sacraio, Valle-Aquaria, Monteils et les abbayes Saint-Etienne, Saint -Julien, Saint-Sulpice, Saint-Ferréol, Saint-Privat …

17 En haute vallée de la Cèze et ses abords il s'agit des *castra* d'Allègre, de Montalet, de Peyremale, de Montfort (Villefort), des *bastidae* d'Aujac et de Becmil avec leurs appartenances c'est-à-dire leur mandement ; des *villae* de Saint-Denis, Saint-André (de Cruzières), Saint-Victor, de Robiac, de Sénéchas, de Ponteils, de Malons et leurs paroisses entières, de Génolhac, Saint-Privat dels Viels, Saint-Julien de Cassagnas, Saint-Théodorit (Bonnevaux), Salindres ; et plus bas, sur les Gardons ou la Regordane, les *villae* de Monteils, les *castra* de Servière (Branoux), de Montaren, de Baron, de Saint-Etienne d'Olm, de Boucoiran, de Lascours, de Chateauneuf, de Ners, de Moissac, de Bourdic, Arpaillargues, La Calmette, Gajan ; les *villae* de Sainte-Agathe, de Dions, de La Rouvière, de Saint-Géniès (de Malgoirès) , de Sauzet, de Fons et les *bastidae* de Guilhem du Pont et de Guilhem Chatbalei.

18 Introduction par Y. Chassin du Guerny, à l'inventaire des biens de l'évêque d'Uzès, *Hors série du Lien des Chercheurs Cévenols,* n° 46.

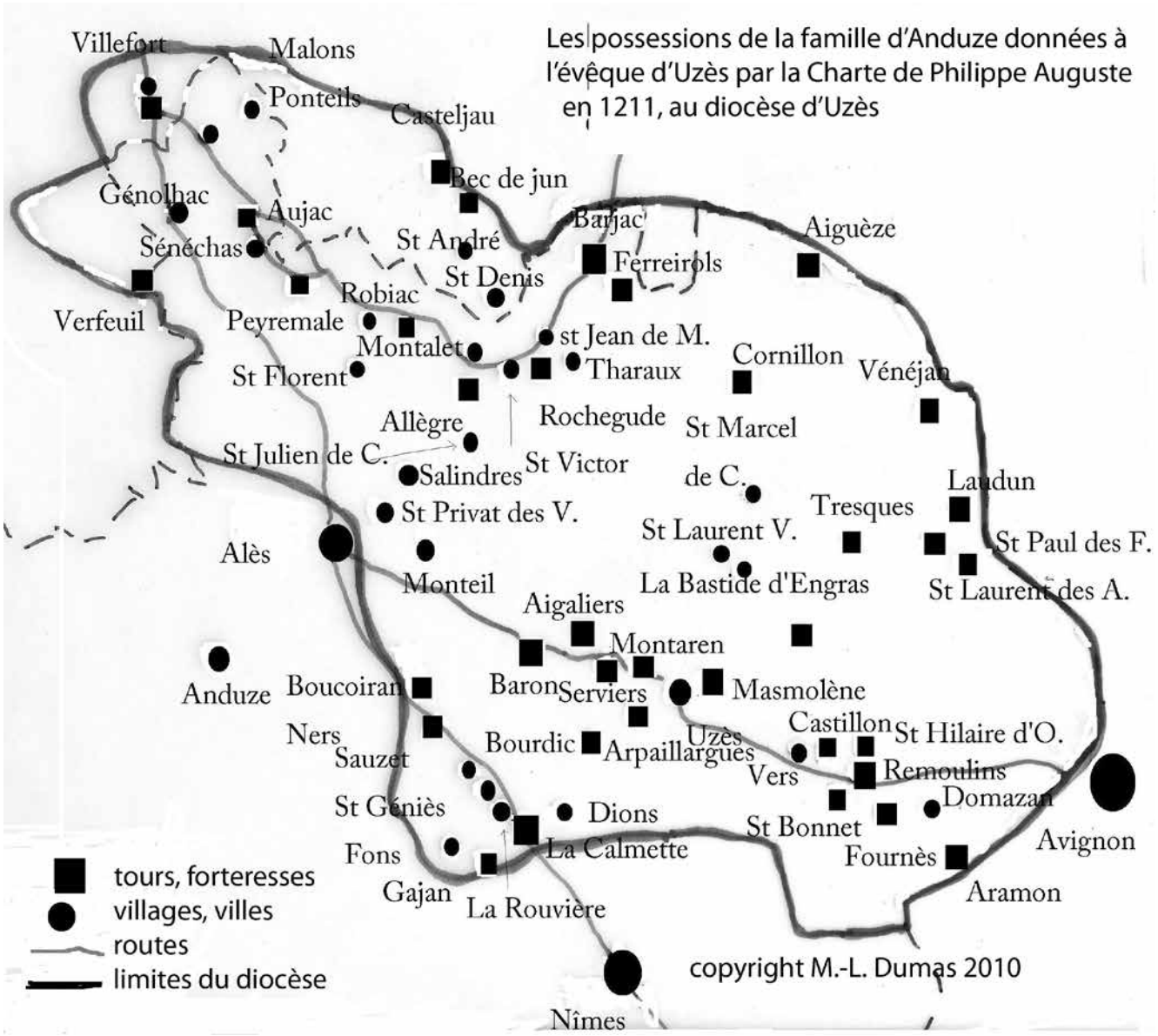

Les possessions de la famille d'Anduze données à l'évêque d'Uzès par la charte de 1211 dans le diocèse d'Uzès, publiée dans « À propos de l'appellation « chevaliers pariers » de la Garde-Guérin », Marie-Lucy Dumas, Le Lien des Chercheurs Cévenols, *n° 174, juillet à septembre 2013, p. 9.*

fort, Concoules, La Bise, Brin, Banlève, La Felgère, Le Puech, Le Rebusat, Vielvic, L'Estrade, Pont de Voulp, La Roque, Mas de Moncouviol, Montégut (château), Chambonnet, Milses, Costeillades, Pallières, Le Pouget, Pomaret, La Blachière, Guelde, châteaux de Planchamp et de Roqueblave, (1218).

- *des seigneurs de Randon* pour la moitié de la juridiction du château du Cheylard d'Aujac, (1328), la moitié de la seigneurie de Génolhac (1280).

- *des seigneurs de la Garde* pour le mas de Montcouviol[19], des rentes au mas de Planzoles (1340).

- *des seigneurs de Cubières* pour la juridiction des Mas de Bedousses supérieur et inférieur et Aujac (1358).

- *des seigneurs de Naves* pour un mas du côté de Naves (1345).

- *des seigneurs de Montalet* : des Bérard aux Randon, puis aux Budos de Portes.

- *de roturiers propriétaires de terres* : tel Pierre Flandin « vieux » de Villefort pour des terres au mas de Lozeret, Aiguebelle, au mas de Loubière (Concoules), la moitié de la juridiction du Mas de Montel (? peut-être à Montselgues ?) paroisse de Ponteils, et à Charnavas (Aujac).

Ces reconnaissances sont régulièrement renouvelées à chaque changement d'évêque jusqu'au début

19 Hameau de Saint-André-Capcèze, écrit Montcocul.

du XVIe siècle. Elles impliquent alors pour le vassal de hisser le drapeau de l'évêque sur la muraille de son château et de crier « Montjoie Uzès », de donner les clés des portes à l'envoyé de l'évêque, de faire « monstre d'armes », c'est-à-dire de présenter à l'envoyé de l'évêque les hommes libres susceptibles d'être appelés au service des armées du comte évêque, comme c'est le cas au Chambonnet et à Montcouviol en 1285[20]. L'évêque n'hésite pas à faire condamner les seigneurs qui soustraient de sa juridiction des personnes condamnées ou qui ont fait lever une taille sur leurs paysans pour des terres qui relèvent de l'évêque (le seigneur du Tournel en 1291[21]).

En conclusion

Malgré un panorama synthétique et simplifié de relations souvent conflictuelles, ecclésiastiques et seigneurs ont largement doté les espaces ruraux cévenols de leur maillage paroissial. Fin XIIe siècle, les paroisses deviennent les assemblées légales de la population, avant la création des communautés d'habitants avec leurs syndics et leurs consuls qui découlent de chartes de franchise accordées par les seigneurs au XIIIe siècle, franchises que les évêques de Mende et d'Uzès mettront du temps à accepter. Les limites paroissiales font l'objet d'âpres négociations entre prieurs d'églises voisines pour le dîmaire dont le montant et les produits de la terre concernés ne cesseront de faire l'objet des contestations, de procès de la part des paroissiens, d'autant plus en secteur protestant. Le tribunal épiscopal, l'officialité aura connaissance pendant longtemps des différents entre seigneurs et ecclésiastiques, entre population et seigneurie épiscopale, l'évêque ne renonçant jamais à faire passer les hommages qui lui sont dus par les seigneurs ou les tenanciers. On connaît la *Feuda Gabalorum*, on connaît moins l'*Inventaire des Archives de l'évêché d'Uzès*[22] et ses relations procédurières avec ses inféodés.

La levée de la dîme a pu servir de modèle aux prélèvements seigneuriaux eux aussi établis sur les produits de la terre ; conjuguées, la dîme et les redevances féodales ont créé l'habitude d'une fiscalité généralisée dont le roi de France a toujours voulu s'inspirer. L'évêché devient donc le diocèse fiscal dont l'assemblée annuelle présidée par l'évêque lève les impôts royaux à compter du milieu du XVe siècle.

20 « *Pons Massip, procureur de l'évêque se transporte au mas du Chambonnet et de Montcogul fit commandement aux habitants desdits mas de faire monstre d'armes qu'ils ont au nom dudit évêque, devant lequel comparurent plus de trois parsonniers chacun avec sa lance auxquels il leur fit commandement de se tenir prêt et ne suivre d'autre que celui qui serait nommé par ledit évêque* ». Acte 430, Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès, p. 45.

21 Idem, actes 418 et 424.

22 Publication en Hors série du Lien des Chercheurs cévenols, n° 46, 1975.

Bibliographie générale

Espaces religieux et communautés méridionales, Actes du 64e congrès de la Fédération historique Languedoc méditerranéen-Roussillon, Villeneuve-lez-Avignon, 15-17 mai 1992, Montpellier, 1994, publication de l'Université Paul Valéry.

La terre et les pouvoirs en Languedoc-Roussillon du Moyen Âge à nos jours, Fédération Historique du Languedoc-Roussillon, 1992, Montpellier.

L'homme et la terre dans le Monde méditerranéen, Centre d'études et de rencontres méditerranéennes, les cahiers du CERM, n° 8, Palavas les Flots, 2013.

Pouvoir et territoires (Antiquité-Moyen Âge), actes du colloque du CERHI (Saint-Etienne, 7-8 novembre 2005), travaux du Centre de Recherche en Histoire de l'Université de Saint-Etienne, Vol n° 6, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2007.

Aubrun, M. *La paroisse en France des origines au XVe siècle,* Picard, 1986, Paris.

Clément, Pierre-Albert, *Église romanes oubliées du Bas-Languedoc,* Presses du Languedoc, 1993.

Collard, Franck, *Pouvoirs et culture politique dans la France médiévale, Ve-XVe siècle,* Hachette supérieur, 2005.

Amours, plaisirs, rêves et réalités guerrières : la vie intime d'une fratrie de jeunes Cévenols vers la fin du XVIIIe siècle , à travers leur correspondance.

par Jean-Gabriel Pieters

Il semble nécessaire d'introduire, si peu que ce soit, la sélection de lettres authentiques qui vont suivre[1] , dont nombre nous sont conservées sous forme de brouillons raturés... Bien sûr, leur texte ignore cette pudibonderie littéraire où divers auteurs ont soin de distinguer les « provincialisme » agrémentant leur prose (Sévigné, Molière, Flaubert, Proust...), pour se donner l'alibi d'évoquer un pittoresque qu'ils goûtent. On pense aussi aux repentirs et aux reprises des *Lettres d'Uzès* (1661-1662) du jeune Racine (né en 1639), prosateur soucieux de la pureté d'une langue qui se cherche (car il pense déjà à la *circulation* de ses écrits), mais voulant toujours rester amical. Ce qui ne l'empêchera pas de fantasmer à la vue d' « *une demoiselle fort bien faite* (.) *je ne l'avais guère vue que de cinq ou six pas, et je l'avais toujours treuvée fort* (remplaçant ~~plus~~) *belle* (.). *J'en* (rajouté) *avais toujours quelque idée assez tendre et assez approchante d'une inclination...* etc.» . Cependant le fait de l'envisager de près lui fit brusquement changer les idées ! Si bien, dit-il, que « *je m'étudie maintenant ... à ne pas me laisser emporter à toutes sortes d'objets [où le sexe est sujet]* »[2].

Certes, en ces temps-là, l'émotion s'exprimait avec davantage de vivacité dans les comportements sociaux. Il s'agira ici – considérant tant les suppressions que les surajouts – de clarifier le message jailli de l'intérieur d'un être amoureux, mais obscurci par la confusion des mouvements

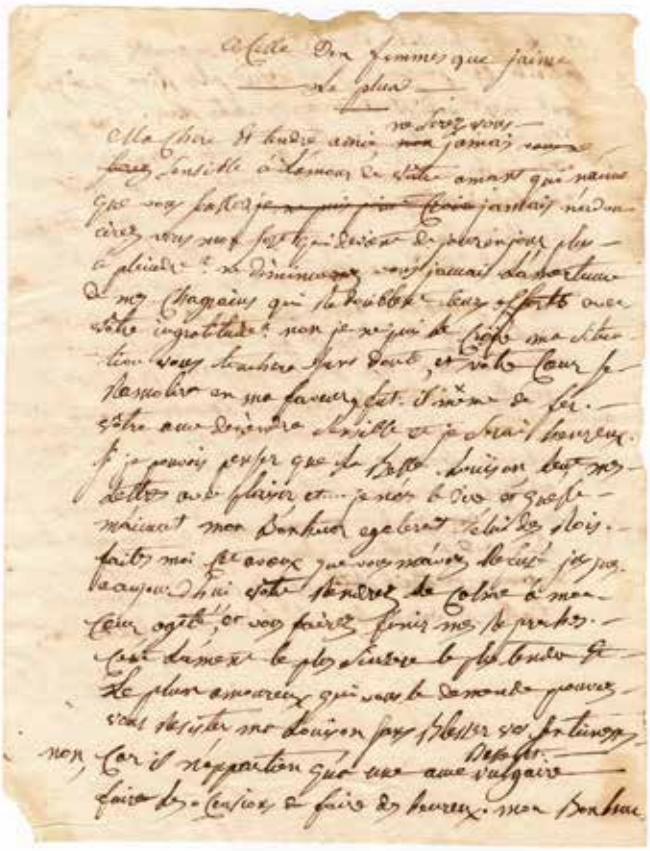

de l'âme. On ne saurait mieux représenter ces sentiments vivaces – « à l'emporte-pièce » ? – qui sont en même temps universellement perceptibles, transmissibles et uniques, à tout le moins suggérant fortement d'être partagés. En choisissant de gommer « l'état brut » des originaux, nous gagnerons à connaître ce qu'ont réellement lu les destinataires – et éventuellement percevoir leurs réactions à ces épanchements... besogneux.

1. À celle des femmes que j'aime le plus (non daté)

« *Ma chère et tendre amie, ne serez-vous jamais sensible à l'amour de votre amant qui n'aime que vous seule ? jamais n'adoucirez-vous mon sort qui devient de jour en jour plus à plaindre ? ne diminuerez-vous jamais l'amertume de mes chagrins*

1 Il s'agit d'archives privées, concernant trois frères d'une famille aux fortes racines cévenoles, nommément : les Chambon de Saint-Ambroix. De ces gentilshommes protestants issus noblement du pays des Vans, nous avons précédemment relaté, en 2005, le destin religieusement tragique de trois jeunes sœurs – leurs tantes – dans les numéros 143 et 144 du LCC. Ici, en vue d'une meilleure lisibilité, le lecteur appréciera sans doute que nous en ayons modernisé l' « *orthographe* » – réduit parfois à une simple transcription phonétique – comme pareillement éliminé les majuscules surabondantes et avoir œuvré à mieux scander les phrases et en particulier en complétant la ponctuation.

2 Racine écrit : « *Je treuvai sur son visage de certaines bigarrures, comme si elle eût relevé de maladie* » [littérairement : un composé d'éléments variés et disparates] : *Lettre à M. l'Abbé Le Vasseur*, 16 mai 1662 ; texte établi, présenté & annoté par Jean Dubu, Lacour, Nîmes 1991, lequel se réfère à l'*Histoire de l'Académie française* de l'abbé d'Olivet, 1729.

qui redoublent leurs efforts avec votre ingratitude ? Non je ne puis le croire : ma situation vous touchera sans doute, et votre cœur se ramollira en ma faveur, fût-il même de fer. Votre âme deviendra sensible et je serai heureux. Si je pouvois penser que la belle Louïson lût mes lettres avec plaisir, et … je n'ose le dire, et qu'elle m'aimât, mon bonheur égaleroit celui des rois. Faites-moi cet aveu que vous m'avez refusé jusques à aujourd'hui : vous rendrez son calme à mon cœur agité, et vous ferez finir mes reproches. C'est l'amant le plus sincère, le plus tendre et le plus amoureux qui vous le demande. Pouvez-vous résister, ma Louïson, sans blesser vos sentiments ? non, car il n'appartient qu'à une âme basse et vulgaire [de] fuir des occasions de faire des heureux. Mon bonheur est fondé sur votre amour ; si vous m'aimez ma félicité est parfaite, je ne désire plus rien puisque tout m'est indifférent après votre cœur. Je ne puis vous exprimer le plaisir que je sentis dimanche de pouvoir vous parler un moment devant votre porte. Le bruit des chevaux qui traînoient cette barque sembloit m'annoncer au fond de ma chambre que si je ~~*sortois*~~ *[* suivi de, ill. *: portois de ce coté là nos pas ?] je verrois ma chère Loïson que j'aime tant. Aussi je m'avancai avec vitesse vers le lieu que vous embellissiez. Ô ciel, qu'elle fut ma surprise, ou pour mieux dire ma joie, lorsque j'aperçus celle que je ne cesse d'adorer ; la déesse de l'amour [n avoit] rien oublié pour vous rendre belle ; peut-être avec moins d'appas l'on auroit moins d'amour, mais ce qui m'attache encore plus à vous ma tendre amie c'est la douceur de votre caractère, douceur qui s'accorde si bien avec votre beauté. Plus je vous vois et plus je découvre d'attraits dans votre figure : ainsi soiez moins belle si vous voulez être moins aimée ; recevez deux baisers, adieu ma c. a (chère amie).*

2. « Ma chère Louisette »

« Ma chère Louïsette puisqu'il me reste encore le plaisir de t'écrire, veuille bien recevoir cette lettre qui sera peut-être la dernière que je pourrai de faire parvenir lorsqu'on est près de l'objet de ses amours, si l'on ne peut pas lui parler librement. Donc ains[i] on a la satisfaction de le voir et de pouvoir lui dire qu'on l'aime, si ce n'est verbalement c'est par écrit ; mais, éloigné de deux cent lie[ues][3], il ne vous reste nulle ressource. Que c'est dur pour un amant dont tu connois toute la tendresse. D'ailleurs tu mérites si bien qu'on s'attache à toi ; comment pourroit-on t'oublier ? non ma chère amie ton L. (Louis) a juré trop souvent que, puisque tu lui avois appris à connoitre tout ce que peut l'amour sur une âme tendre, jamais plus il ne se livreroit aux attraits des femmes. Oui Louïson je te proteste que tu es la seule que j'aime avec autant de passion et de plaisir, je ne suis pas plus content que lorsque je puis t'écrire ou te parler. Alors je ressentois se répandre au fond de mon cœur une vraie joie qui m'annonçoit combien je t'aime. Oui je te le répète Louïson, éloigné de toi je fuirai toutes les occasions à faire des connoissances ; je n'ai qu'un cœur et tu le possédéras toujours, si tu veux penser à moi dans mon éloignement, si mon triste état t'attendrit ; enfin si je te suis cher j'ose te prier de me confier (?) ton cœur. Que je serois trop au-dessus des heureux s'il avoit soupiré une seule fois pour moi. Si jamais tu m'oublies, ce qui n'arrivera que trop tôt car tu es jeune et jolie ce qui t'attirera un nombre d'amants dont la plus part ne chercheront qu'à te tromper. Tous les hommes font semblant d'aimer, mais il y en a peu qui s'attachent réellement ; ainsi je te plains déjà ma douce amie car avec ta douceur tu n'es point faite pour qu'on te trahisse. Tu es digne d'un amant constant et discret, c'est ce que je me fais une loi de suivre. Si tu m'oublies déjà, je te demande en grâce de ne point lire mes lettres, ce seroit m'outrager. Si je retourne dans ce cher (?) pays, me verras-tu avec plaisir, me voudras-tu pour amant, me donneras-tu la liberté de t'écrire ? Si j'en étois sûr, je ne parlerois pas avec autant de regret. Écris-moi comme tu me l'as promis, mais en prose ; ta lettre me ferait plaisir, ne me la refuse pas »

3 . « Vous avez marqué de froideur »

« Oui j'ai cru jusques à aujourd'hui mademoiselle que vous changeriez des sentiments en mon égard mais je ne puis plus ignorer du contraire. Mon amour auroit dû sans doute rendre votre âme sensible ; mais non il n'a servi qu'à la durcir. Mes lettres fréquentes que mon cœur dictoit [ne] vous ont que trop annoncé combien je vous aimois. Peut-être, si j'eusse été plus indifférent, j'aurois gagné vos bonnes grâces. Plus j'ai marqué de feu et plus vous avez marqué de froideur. Enfin vous aviez juré de me faire souffrir et vous ne vous êtes point démentie dès le moment que je sentis mon cœur s'enflammer pour vous, bien que je ne serois jamais heureux. Mais l'amour qui se plaît à tout cacher n'oublia pas dès l'instant qu'il m'eût mis dans ses chaînes de me poser le bandeau qui couvre les yeux de Cupidon. Ainsi aveuglé, j'ai toujours espéré et toujours vous avez refusé sans que cela ait altéré ma flamme. Certainement, je suis à plaindre de m'être tant attaché à vous qui n'êtes qu'une ingrate qui prenez plaisir à

3 Cela correspond à l'époque où Louis-André est garde du corps du Roi, dès l'été 1787. Le 27 décembre, il fait partie de la compagnie de Villeroy, en garnison à Chalons en Champagne / sur Marne.

mes maux : c'est vous seule qui les avez fait naître sans vouloir les adoucir. »

4 . Lettre plus tardive et désespérée à Louison

(brouillon incomplet et non daté)

« Il faut croire qu'après que vous vous serez assez joué de moi, vous m'écouterez un instant. La seule grâce que je vous demande, c'est de faire attention à ma lettre : vous avez dit que vous m'aimez parce ou me trompez de la sorte tandis que vous me voyez avec indifférence ? Vous me promîtes deux lignes et déjà mon cœur en palpitait de plaisir, lorsque j'ai vu que cette promesse n'étoit que pour vous débarrasser de moi. Ce n'est point ainsi Louïsette qu'on traite un homme qui vous adore. Il semble que vous me preniez pour une personne qui faute d'avoir reçu une éducation ne sent point les affronts. Détrompez-vous : ma naissance me donne assez de sentiments pour être pénétré jusques au fond du cœur de votre manière dédaigneuse d'agir. Vous avez reçu toutes mes lettres, vous m'avez promis une réponse, j'y comptois, cependant vous me laissez là. Connoissez mieux Louïson vos amoureux : il y en a qui ne sont point faits pour qu'on se gêne, mais il y en a qui méritent par leur grand amour un peu d'égard. Vous me permettrez de vous dire que, lorsque on ne veut point aimer, on doit le dire. Cela n'appartient qu'à une coquette [et] votre air doux qui a su si bien me plaire ne l'annonçait pas. Enfin en disant que je ...

(continuée dans la marge gauche)

... vous aime toujours, je vous demande mes lettres que vous n'avez seulement pas lues. Si elles vous ont servi d'amusement je veux que cela finisse : j'aurois trop à rougir toutes les fois que je penserais qu'elles sont entre les ...

(continuée dans la marge du haut, mais écrit tête-bêche)

... mains d'une cruelle. Je vous avoue que jamais personne ne m'avoit traité avec autant de rigueur. Et je n y pense jamais que ne saisir le fer pour que [...] »

5 . Lettre (du même) à son ami Croye (7 mars 1789)

[...] je ne fais que d'arriver de St Ambroix où j'ai passé une bonne partie du Carnaval ; des affaires m'obligèrent d'y rester plus que je ne pensois et d'ailleurs les plaisirs que je goûtois dans ce pays montagneux m'auroient déterminé à y demeurer jusqu'à la fin des bals, qui sont bien peu de choses par eux-mêmes, mais partout il se trouve des femmes aimables et c'est t'en dire suffisamment pour que tu m'aies déjà deviné[4]*. Plains ton ami, il a le cœur tendre, il s'attache aux objets qui le frappent, n'envisageant pas assez que rien n'est stable dans ce monde rempli des peines, et de quelques plaisirs si tu veux ; mais quels plaisirs ! ce sont des ombres qui disparoissent avec les corps. Tu dis que mlle B.* (sic) *te quitta un jour fort brusquement, sans que tu lui eusses donné lieu d'une impolitesse aussi peu digne d'elle. Comment tu n'en as point pénétré les raisons ? C'est ce que j'aurois été curieux de savoir. Mais enfin il ne faut pas que cela t'étonne. Les jolies femmes ont souvent des quintes, ce sont des rats qui leur passent dans la tête et en voilà bien assez pour leur faire oublier qu elles ont un cavalier auprès d'elles qui n'est pas toujours d'humeur a supporter leurs caprices ; aussi quinze jours s'écoulèrent sans que mon cher Croye*[5] *s'approchât de l'impolie. C'est fort bien ; voilà ma façon de penser : j'en ferois autant : qu'en dis-tu ? J'étais à Sommières le samedi de la foire, j'eus le plaisir d'y voir tes parents auxquels je demandois beaucoup de tes nouvelles. Je compte m'y trouver encore à la foire prochaine. Si je pouvois t'être de quelque utilité auprès de m*elle*D.* (sic) *j'espère que tu m'emploieras. Il te seroit facile de lui écrire, si déjà tu ne l'as fait. Enfin tu dois savoir comment tu es avec cette aimable personne qui étoit à Nisme pour passer le carnaval, ce qui me priva de la voir en même temps que la charmante boîteuse qui a toujours de l'esprit comme un ange. Si tu vois Chambon* (son frère), *dis-lui bien des choses ; qu'il m'écrive afin que je puisse lui répondre ignorant son adresse [...] adieu mon ami il est tard, je vais me coucher sur l'idée toujours que nous sommes bons camarades en terme militaire encore adieu* (signé :) *La Rouviere garde du Corps du Roy*

6 . Billet d'une dame (juin 1789)

Cette tendre missive fut insérée dans la correspondance entre les deux frères : le cadet (Melchior, âgé de 17 ans) – véritable destinataire du billet – s'adresse à son frère aîné (Louis, âgé de 21 ans) pour le remercier : « *Je n'ai pas besoin de m'étendre sur le plaisir qu'elle me fit ; tu sais mieux que moi les moments critiques que les jeunes gens sont obligés de supporter et que tu dois avoir éprou-*

4 De nombreuses pratiques de jeux et de contacts supervisés permettaient aux jeunes de se rencontrer afin de choisir des partenaires potentiels. Lors de la Saint Valentin, au carnaval, au cours des festivités liées au mois de mai et pendant les célébrations associées à la Saint Jean et aux récoltes, des amusements ritualisés permettaient aux jeunes de se connaître et de conter fleurette avant de passer au stade plus sérieux de la cour amoureuse [voir *Histoire du corps*, Seuil 2005, t. I (dir. Georges Viganello), p. 174 et suiv.]

5 Cette lettre est adressée à « Monsieur Croye licencié ez-droits – Chez m^r^ prieur m.tre de pension à la rue de L'aiguillerie à Montpellier » .

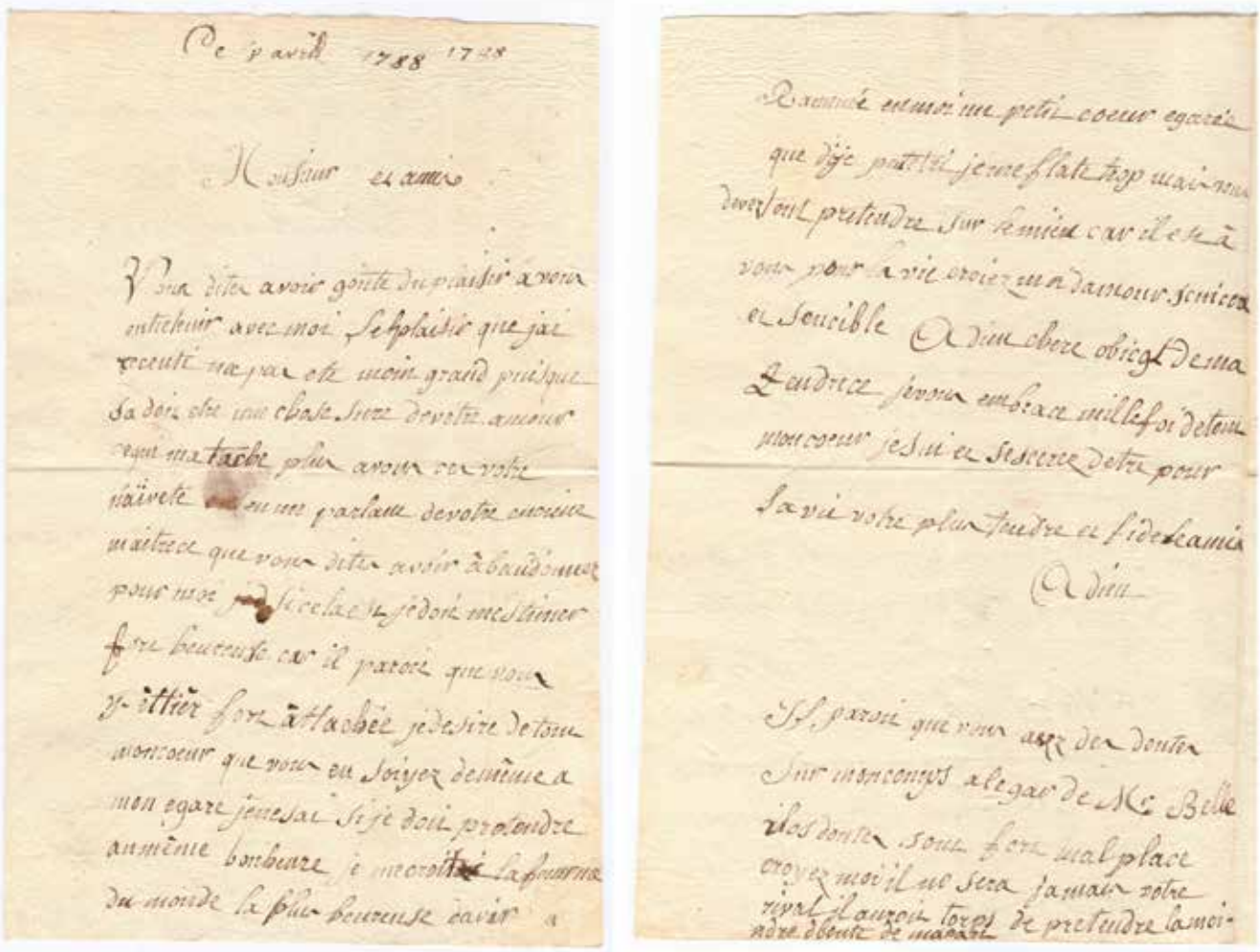

Lettre d'une dame. 8 avril 1788

vés mais il y a aussi des bons moments qui dissipent bientôt les premiers ... » :

« Monsieur et ami, vous dites avoir goûté du plaisir à vous entretenir avec moi. Ce plaisir que j'ai ressenti n'a pas été moins grand, puisque ce doit être une chose sûre de votre amour. Ce qui m'attache plus à vous c'est votre naïveté en me parlant de votre ancienne maîtresse[6] *que vous dites avoir abandonnée pour moi. Si cela est, je dois m'estimer fort heureuse car il paroit que vous y étiez fort attaché. Je désire de tout mon cœur que vous en soyez de même a mon égard ; je ne sais si je dois prétendre au même bonheur. Je me crois* (surchargé sur croirai) *la femme du monde la plus heureuse, savoir à ramener en moi un petit cœur égaré. Que dis-je ! peut-être je me flatte trop mais vous devez tout prétendre sur le mien car il est à vous pour la vie. Croyez-moi d'amour sincère et sensible. Adieu « chere obiegt de ma tendrece » je vous embrasse mille fois de tout mon cœur je suis et « j escerez » d'être pour la vie votre plus tendre et fidèle amie . Adieu*

Il paroit que vous avez des doutes sur mon compte à l'égard de Mr Belle. Ils sont fort mal placés ; croyez-moi, il ne sera jamais votre rival, il auroit tort de prétendre la moindre d bonte (des bontés ?) *de ma part »*

7. « Ce cœur qui n'est fait que pour vous »

Retrouvons le frère aîné avec ce brouillon de lettre non datée, probablement de la même époque. Ce jeune gentilhomme amoureux mais si mélancolique mourra en novembre 1796 à la frontière italienne, en se trouvant capitaine d'une patrouille de routine surveillant les Autrichiens .

« Seroit-il possible que vous eussiez des sentiments en mon égard ? cela peut-il être ? Non, car qu'ai-je à offrir à celle que j'adore ? ~~je n'ai~~ rien ~~qui~~

6 Amant... maîtresse... sont deux termes associés au langage amoureux, relatifs à l'empire qu'exercent l'un sur l'autre les partenaires. À cette époque, il n'implique ni n'exclut des relations charnelles. Tout cela se réfère au centre des fantasmes, se déclenche au niveau des pulsions, en bousculant les règles d'autocensure, en se manifestant en une dimension quasi mystique. Une fois ce processus *biologique* engagé, s'ensuit la responsabilité de chacun pour gérer telle suite à donner. Racine avoue qu' « il n'en est pas des amis comme des Maîtresses, car bien loin d'avoir la moindre jalousie, au contraire ce m'est bien de la joie etc. » (*Lettre à M. l'Abbé Le Vasseur, 16 mai 1662*) .

~~puisse vous flatter vous que rien ne~~ peut ill. ? si ce n'est un cœur qui vous aime : voyez belle Nanette[7] *si cela vous suffit. Ce sont là toutes mes armes pour vous combattre ; si vous résistez, elles sont d'autant plus foibles qu'elles ne sont plus à moi. Vous le possédez tout entier, ce cœur qui n'est fait que pour vous ; il n'eût jamais rien aimé s'il ne vous eût jamais connue.*

Si j'osois me flatter de recevoir une réponse, je vous prierois d'ads (d'adresser) *vos lettres a m^r^ Ch.* (Champetier) *n^gt^ a Nis.* (à Nismes, mais les négociants parcourent aussi les campagnes). *Il vous sera très facile de me les faire parvenir ; car je pense que vous avez souvent de commodités soit pour S.* (sic) *soit pour Anduze, Alais et autres endroits où il y a un bureau. Vous me feriez bien plaisir de me dire ce que pensent vos parents sur mon compte et de quel œil ils me voient. Je crains* (lapsus ?) *que j'aurai l'honneur de vous voir chez vous ; d'après sur la réponse j'aurai l'honneur de vous voir chez vous* (ratures et rajouts) *si je suis assez favorisée pour en avoir vu votre lettre. Je vous avoue que je ne prendrai jamais plus la liberté de me présenter devant vous si vous me manifestez votre indifférence par votre silence ; ce seroit assez me dire de ne plus paroitre et de cesser de vivre, car je ne saurois y résister. Il y a déjà longtemps que je devrois avoir fini, c'est abuser de votre bonté, mes foibles expressions n'ont pu que vous ennuyer mais il faut pardonner quelque chose à l'amour en faveur de tant de plaisir qu'il peut nous donner ; c'est un enfant dont les jeux sont toujours divins. Les ignorer c'est s'ignorer soi-même. Si nous sommes quelque chose, c'est par l'amour. S'il pouvoit ne pas exister je pense que nous ne serions que des machines ambulantes. Tout nous l'inspire : les oiseaux nous apprennent a aimer, mille fois trop heureux si vous vouliez imiter la tourterelle. Bonjour soyez assurée de tout mon amour, encore bonjour.*

Je suis avec respect non pas votre amant car je n'ose prendre ce titre : mais bien votre adorateur adieu . . . . . .

Si vous trouvez quelque moyen plus sûr pour vous faire parvenir mes lettres dites-le moi. Je brûle d'impatience de baiser cent fois votre chère lettre : que de joie dans un instant ! »

8. Lettre du même à son père

(16 mai 1792)

Une lettre d'affaires privées, datée du 21 juillet 1786, avait spécifié que « *Ce pais ci sera bientôt une espèce d'anarchie...* ». On connaît la suite des événements... tout comme on envisage les inquiétudes familiales face à l'avenir.

« *... Ce n'est pas l'or qui nous rend heureux c'est la modération de nos désirs ... Je suis avec respect votre très soumis fils* ».

9. Lettre du même à sa mère ?

(20 juillet 1793)

Alors qu'il est capitaine aux armées[8], il apprend par sa mère que sa sœur (âgée de 22 ans et demi) a été déshonorée.

« *J'ai appris avec surprise, pour ne pas dire avec indignation qu'une de mes sœurs avoit pu être (oubliant ce qu'elle se devoit à elle-même, à ses parents, à ses frères qui, s'ils ont le malheur d'apprendre la vérité, la livreront au repentir et au mépris, toujours affreux pour une âme vertueuse) avoit dis-je perdu ..... le mot est dur à mon cœur. Permettez que je le passe. Un instant de foiblesse ou d'oubli déshonore celui ou celle qui avoit été vingt ans vertueux.*

Il est de votre devoir de vous informer promptement mais secrètement de la réalité de la chose, afin d'en instruire de suite mon père qui cherchera le véritable moyen de réparer autant que faire se peut une pareille sottise.

Je ne crois pas un moment qu'un jeune homme

7 Notons que, peu avant février 1789, dans la grande maison familiale de Saint-Ambroix, une d^lle^ Nanete loue « une pièce et deux salons sur les remparts » (l'actuel Portalet). Mais, le 17 octobre suivant, « Melle Nanete est remplacée par les dames Giraud » ...

8 « A joint le régiment de Bourgogne le 26 mars 1792 ; reçu lieutenant le 16 mai 1792 ; capitaine le 5 juin 1793. A fait la campagne de 1792 en Savoie puis celle de 1793 à l'armée dirigée contre les rebelles de Marseille et de Toulon. Nommé dans la 118e demi-brigade (*) le 14 germinal an 2 / 4 avril 1794. Retraite ou mort » (*SHAT de Vincennes, registre YB 426*). Le certificat de décès sera établi (à Saint-Geniès de Malgoirès) le 5e jour complémentaire an 7 / 21 septembre 1798.
(*) Première formation de demi-brigades (an 2) : 198 demi-brigades. La 118e demi-brigade fut formée le 1er brumaire an 2 / 22 octobre 1793 et composée du 2e bataillon du 59e régiment (Bourgogne) – du 2e bataillon de la Drôme – du 3e bataillon de l'Isère [Clerget, *Tableaux des armées françaises pendant les guerres de la Révolution*, Librairie Militaire R. Chapelot et Cie 1905 – SHAT, A 2 d 1388 (Ci 46)] .
Décrété en 1793 mais réalisé seulement au début de 1794, un amalgame associa un bataillon de vieux soldats (« les habits blancs » *cf.* la Vendée) avec deux bataillons de « bleuets » (volontaires ou réquisitionnés) pour former une *demi-brigade* (*); cette « unité militaire » remplaça le mot de régiment, dont la connotation royaliste déplaisait. L'uniforme des soldats de la Convention consistait en un habit bleu à revers blancs, boutons doré ; col, épaulettes et poignets rouges ; bicorne de feutre noir avec cocarde tricolore et pompon blanc, culotte de peau blanche ; guêtres de toile blanche montant au-dessus du genou. Les buffleteries de la giberne, du sabre, de la baïonnette sont blanches ; elles se croisent sur la poitrine. Le fusil est du modèle 1777... Portée extrême du fusil : 600 m, en fait 250 m au combat. Chargement très lent et l'arme s'encrassait rapidement : on ne pouvait guère tirer plus de quatre balles en 3 minutes. Chaque homme portait 100 cartouches. Les combattants se voyaient très distinctement. Une ou deux minutes de pas de course suffisaient à jeter l'assaillant sur l'assailli, dont le feu réussissait difficilement à arrêter l'élan d'une charge bien conduite (*nos recherches au SHAT*).

soit assez scélérat pour vouloir déshonorer toute une famille, ~~et~~ par une conduite vile et criminelle ; au reste nous sommes trois, deux de nous (les cadets) allons au siège d'Avignon ; si nous ne nous ensevelissons pas sous les murs de cette cité, nous saurons bien demander en braves vengeance d'un tel outrage ; de plus, le troisième (l'aîné) qui apprend à vaincre les Piémontais saura bien terrasser un lâche. Mais je me trompe : les sentiments que j'ai toujours distingués dans cette famille ne s'effaçeront pas dans cette circonstance. Que ma lettre soit secrète je vous prie, communiquez-la à mon père en entier, et non a mes sœurs excepté la pr. (première) *page (c'est-à-dire « la réalité de la chose ») ...*

Je suis avec respect votre soumis fils. »

L'ambiance de l'époque est guerrière, la mère n'hésitant pas à écrire à son fils, le 16 octobre 1792 : « *J'avoue que depuis la Révolution une certaine paresse s'est emparée de ma plume, qu'il me semble que nous ne devons aimer que d'une manière belliqueuse et guerrière, et éloigner tout sentiment qui se rapproche de la tendresse et amollir l'âme. Ainsi je me dois regarder comme les anciennes Romaines, qui sacrifioient tout ce qu'elles avoient de plus cher pour la défense de la patrie, et me regarder comme mère de trois braves soldats, à qui il ne faut parler que bombes, victoires &c.* ».

Selon le *Courrier de Lyon* de fin décembre 1789[9] : « On remarque que depuis le mois de juillet dernier, nos dames n'ont plus de maladies nerveuses. De grands événements, un nouvel ordre de choses qui se prépare ... nous ont délivrés de tous les maux qu'enfantaient l'apathie et la satiété. Le tambour, la cocarde, le fusil, le canon, la liberté, ou tout au moins son image ont produit une énergie dans nos âmes, une explosion dans nos sentiments ... Les femmes n'ont rien perdu à la Révolution ; voyant que les hommes s'éloignaient d'elles, elles se sont rapprochées d'eux, et se sont élevées à leur hauteur. Nos parades guerrières n'ont plus rien qui les étonne ; elles encouragent, elles chérissent notre milice, elles prennent plaisir à ses évolutions martiales ... en un mot, de nouvelles idées et plus patriotiques et plus saines, nous élancent dans des vérités utiles, dans la carrière de l'honneur ; et bientôt nous entendrons parler aussi de ces vertus héroïques que nous admirons tant chez les peuples libres et anciens » .

La demoiselle (qui, à la date de la lettre, est enceinte de six mois) épousera son séducteur le 18 septembre suivant, l'acte de publication de mariage étant du 18 août ; l'enfant – une fille – naîtra le 29 octobre.

10. Lettre du même à son frère le plus jeune

(2 messidor an 2 / 20 juin 1794)

L'aîné, servant dans l'Armée d'Italie, est alors cantonné à Laca[10], et son frère le plus jeune (Laurent-Firmin, qui a 20 ans et demi) se trouve en Avignon.

Pour nous, Laca entre dans une chronologie : 29 avril 1794, l'Armée des Alpes a reconquis Saorgio – 2 juin, rude victoire française à Saorgio sur les Piémontais – 2 juin / 14 prairial, le commandant de la place de Saorgio ordonne une patrouille de jour quotidienne comptant douze grenadiers (logés au couvent des ci-devant capucins, que les soldats français ont chassés) pour arrêter et emprisonner les personnes faisant du dégât... un capitaine la commandera. Il est aussi question de quitter le cantonnement mais des doutes surgissent quant à l'ordre de route pour rejoindre la nouvelle destination (connue mais non désignée) – 20 juin / 2 messidor, dernière manifestation personnelle l'aîné des frères Chambon.

« *Je te fais passer [une lettre] timbrée de Nîmes dont l'écriture me paroit celle d'une femme. Je désire que ce soit ta tendre et naïve paysanne dont les charmes augmentent par sa constance et sa résolution de t'aimer malgré ton éloignement, et la certitude de n'être jamais que ta maîtresse. Si j'ai oublié la fière catin, dont je ne puis plus souffrir l'idée, c'est qu'elle n'a pas eu assez de caractère et de force d'âme pour suivre son amant. Il falloit être son époux. C'étoit son ambition, elle croyoit y parvenir, ce qui le prouve c'est qu'elle s'est jetée dans les bras d'un autre quand elle n'a plus eu d'espérance. Ces sortes de femmes ne doivent nous plaire que quand elles nous aiment sans ambition.* »

9 Jacques Marseille et Dominique Margairaz, *1789 au jour le jour,* Albin Michel 1988, p. 218

10 Laca – nous vient en aide Pierre Rolland – pourrait être « la Ca » , endroit cité dans *l'Histoire de la campagne de 1794 en Italie* de Gabriel Fabry, édité en 1906 par la Librairie Militaire R. Chapelot et Cie. On lit (sur Gallica) à la p. DXXXVI de l'ouvrage : « ... et à la Ca sur la gauche de l'auberge en montant, un camp de 175 tentes qui, à compter 14 hommes par tente, devait monter à 2 450 hommes ... ». D'autres mentions du lieu figuraient (p. 244-245) dans les *Mémoires sur la campagne de 1794 en Italie*, éditées dans les mêmes conditions l'année précédente : « ... Très heureusement le régiment des gardes qui était campé à **la Ca** et les grenadiers royaux qui arrivaient au col Bertrand, accoururent chacun de leur côté et furent à temps de leur barrer le passage [à l'ennemi austro-sarde voulant rejoindre Tende] » et « deux colonnes paraissaient en même tems : l'une au-devant de **Ca**, l'autre au col de Pietra Fica comme pour attaquer notre centre et notre droite ». Il était déjà fait mention, p. 46 et ensuite p. 220-221, d'un « hameau dit « le Cane » ou encore « la Cane ».

La bataille de Saorgio opposa en avril 1794 l'armée de la Première République française à une coalition des royaumes de Sardaigne Piémont et d'Autriche (Habsbourg). Des territoires en positions géographiques stratégiques étaient l'objet du conflit : certains dans les Alpes Maritimes et liguriennes et d'autres sur la côte méditerranéenne. Saorge (Saorgio à son époque piémontaise), se trouve au nord est de Nice, à environ 70km de la ville. Le combat fit 4300 morts dont 1500 français. Un nouveau plan d'offensive dans le Piémont à partir du port d'Oneille (Oneglia) et du col de Tende est proposé par le nouveau général de l'Artillerie nommé Napoleon Buonaparte. Quelques jours après cette bataille sous le commandement du général Pierre Jadart du Merbion dit « Dumerbion », ce dernier rendra hommage à Buonaparte « à qui il doit les savantes combinaisons qui ont assuré la victoire »

1777-1808. Route de Saorgio au passage du col de Tende. Eau forte et aquatinte. Vue sur un ravin profond traversé par une rivière, des ponts, des arbres sur des affleurements rocheux au premier plan, une ville sur une autre montagne est visible au loin.

11. Lettre tendre d'une dame veuve à l'aîné ?

(de Marseille, avec tampon de la poste de Toulon l'an 2 de la [Republique / septembre 1793 à août 1794])

« J'ai reçu mon cher Chambon, ce matin votre lettre ; ce fut un coup de foudre pour moi et je vous assure qu'un « aroit de mort ne mus » pas plus surpris[e] ; quelle est donc votre imagination, avec quel sang-froid vous me dites de vous oublier, comme si cela pouvoit se commander. Non, je ne le pourrois jamais, je ni auseÿroit (n'y oserois) même pas car ce seroit des efforts inutiles ; moi oublier ce que j'aime plus que ma vie ! est-il besoin d'avoir formé ces nœuds pour s'aimer vraiment, ah non et dans ce moment même , je sens plus que jamais combien je vous suis attachée, des sanglots de larmes me suffoquent et je ne vois plus clair pour écrire. Vous savez quelle est ma façon de penser : ce n'est pas un mari que j'ai besoin c'est un ami tel que vous. Croyez-vous que je ne puis pas attendre ? Ah, tu ne crains pas d'affliger celle qui t'aime le plus dans le monde ; comme on est malheureux d'être née sensible et plus encore de savoir aimer deux fois. Mais l'un fut mon premier, l'autre sera mon dernier. Si le destin me sert encore mal, eh bien il me verra à mon tour subir le même sort de ceux qui m'attachoit à la vie. Non, non, non tu ne périras pas, le Ciel veillera sur toi et tu reviendras retrouver une amante qui t'aime *que tu verras toujours la même et sera alors ton épouse chérie et tu ne la*

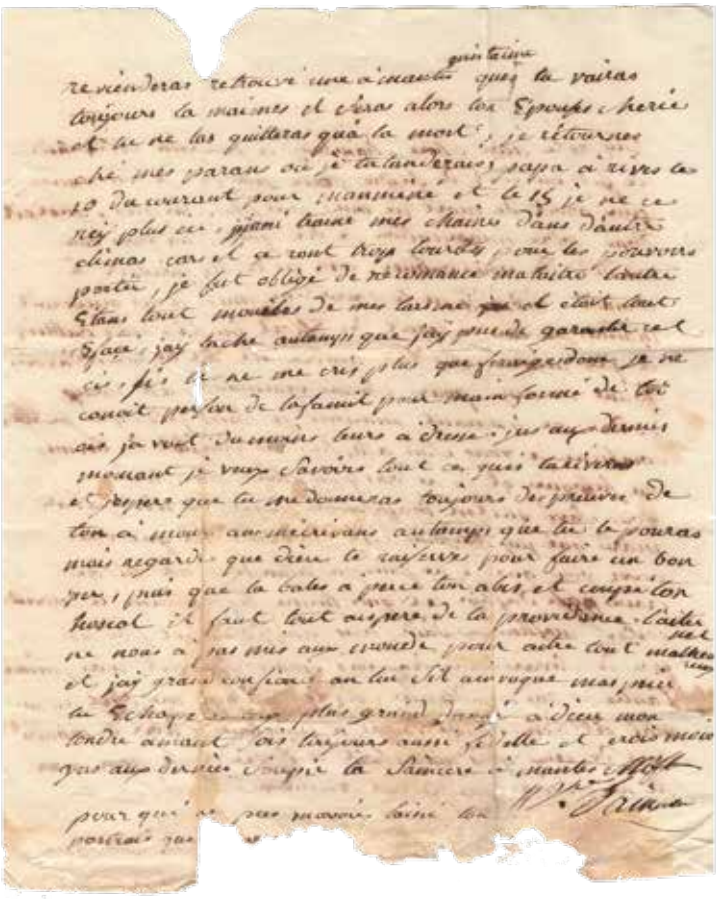

quitteras qu'à la mort. Je retourne chez mes parents où je t'attendrai ; papa arrive le 10 du courant pour m'emmener et le 15 je ne serai plus ici, j'irai traîner mes chaînes dans d'autre climat car elles seront trop lourdes pour les pouvoir porter. Je fus obligée de recommencer [cette lettre], l'autre étant toute mouillée de mes larmes qu'elle étoit toute effacée.

J'ai tâché autant que j'ai pu de garantir celle-ci. Si tu ne m'écris plus, que ferai-je donc ? je ne connois personne de ta famille pour m'informer de toi ; si j'avois du moins leur adresse... Jusqu'au dernier moment je veux savoir tout ce qui t'arrivera et j'espère que tu me donneras toujours des preuves de ton amour en m'écrivant autant que tu le pourras. Mais regarde que Dieu te réserve pour faire un bon père, puisque la balle a percé ton habit et coupé ton hoscol (hausse-col) il faut tout espérer de la Providence. L'Éternel ne nous à pas mis au monde pour être tout malheureux et j'ai grande confiance en Lui ; s'il invoque (exauce !) *ma prière, tu échapperas aux plus grands dangers. Adieu mon tendre amant. Sois toujours aussi fidèle et crois-moi jusqu'au dernier soupir ta sincère amante. Miff*

Vve Famseule (?)

Pourquoi ne pas m'avoir laissé ton portrait que (passage déchiré) *… réponse je t'en conjure au nom de* (passage déchiré)*… le plus sacré ; dans ma dernière je te do...* (passage déchiré) *de mes lettres je ne sais si tu l'as re*[çue ?] (passage déchiré)*… la voilà Miff Vve H . À la Verrerie* (déchiré) *par Moncenis en Bourgogne, départe[ment] (* passage déchiré) *Sone et Loir* (Saône-et-Loire) *Hanriet te dit mille cho[ses ?]* (passage déchiré) *Je te prie d'assurer ton frère de mon a[mitié ?] (passage déchiré)*

de Marseil[le] (la suite est déchirée) *l'an 2 de la [république] (la suite est déchirée)*

Lettre d'une dame veuve à Louis André.

12. Lettre du cadet à son père, en post-scriptum *(29 mars 1794)*

[…] *Vous avez dû savoir, que malgré le désir que j'aurais eu de faire connoissance avec l'aimable personne que mon frère l'aîné avait intéressé en sa faveur je ne peux avoir le plaisir de la voir ; ce qui a été cause que je n'ai pu lui en parler dans la lettre que je lui ai écrite, n'ignorant pas que je ne lui eût fait bien plaisir. Il y a déjà longtemps que je n'ai pas reçu de ses nouvelles ; je pense qu'il ne manque pas d'en donner un peu plus souvent à ses maîtresses*

13. Lettre du plus jeune frère à son amie Chanal *(qui doit être celle de la lettre du 20 juin 1794) (vers 1795)*

Elle fait partie d'un courrier qu'il adresse à son ami Charles Fabre, lequel vient de quitter Avignon : il n'est ici question que de conquêtes féminines dans un cadre de mondanités. Ensuite l'on découvre : « *À mon amie* » …

« *C'est en vain douce amie que je cherche à faire naître cette douce harmonie qui jadis regnoit parmi nous. L'absence a éloigné de ton cœur ce temps chéri et y a substitué l'indifférence. Ah C.h.* (Chanal), *objet le plus cher à mon souvenir, un cruel repentir ne t'affligeroit-il pas ? les dieux auront-ils été témoins de ton infidélité sans punir ton parjure, non ! je suis vengé – ils me donnèrent assez de force pour t'oublier à jamais, comme étant la plus perfide des femmes ; ah que dis-je ! moi oublier Chanal, ne plus penser à elle, vivre pour autre, cela m'est impossible. Je préfère à Dieu souffrir éternellement pour elle = qu'elle soit heureuse = que rien ne trouble ses jours – mes vœux se porteront à lui souhaiter sans cesse que ses fautes retombent sur moi, que je sois seul, à souffrir ~~éternellem~~, moi seul dois être victime ~~Dis-moi pourquoi av~~... Je ne me plaindrois pas, mon amie, du sort malheureux que tu me fais supporter si au moins je pouvois encore te voir, considérer de loin ces beaux traits qui ont su dès ma plus tendre jeunesse me captiver. Mais rien de tout cela ne vient a l'appui de mes maux. Comment peux-tu être assez indifférente, toi que j'avois cru si heureuse, si compatissante aux maux d'autrui, pour me livrer à un chagrin aussi cuisant, douce amie, le moment de ma séparation d'avec toi = les plus vives inquiétudes. Comment faire un pas qui m'éloigne de mon amie que j'aime tendrement, être obligé de ne pas seulement lui toucher la main tandis que tout me faisoit naître le désir de l'embrasser ; que n'ai-je pu, ma seule amie, savourer à mon gré ce doux baiser et verser quelques larmes sur cette figure charmante qui a su si bien me captiver ? Ah charmante ~~fleur~~ belle, n'aurois-tu paru dans tout ton reflet à ma vue que pour m'inspirer plus du regret, que pour déchirer mon âme trop affectée déjà d'avoir été sensible ? Ô amour, exigerois-tu toujours de moi des nouveaux sacrifices sous le poids desquels je suis accablé ? pourquoi connoître tes charmes, aimable rose, si je dois jamais m'en repentir ; pourquoi ne pas mettre un voile devant mes yeux lorsque je découvris « tu la tant » d'essayer* (tu as tant essayé ?) *de plaire ? Je sentis bien dès le 1er instant que je te vis, naître dans mon cœur un sentiment qu'il ne seroit plus en mon pouvoir d'éteindre ; mais tu étais si séduisante qu'il me fut impossible ~~de reflechir~~ de ne pas chercher à te plaire. Le moindre de tes mouvements, tout enfin me faisoit désirer de te connoitre. Comme tu étais intéressante, mon amie, lorsque tu laissois tomber nonchalamment ta tête sur une de tes mains ; je t'adorais dans cette posture, je maudissais aussi tout ce qui m'empechoit de te voir. Si tu t'en souviens il y avoit entre nous une personne qui n'etoit pas de tout transparente, qui me privoit souvent de cet avantage ; que je fus bien aise lorsqu'elle ne fut plus un obstacle à mes désirs. Tu parus satisfaite aussi,*

mon unique amie ; je ne manquais pas je t'avoue d'en tirer avantage, ce qui me tranquillisa un peu et me rassura ~~un peu~~ sur ~~la destinée~~ le sort que tu me réservois ; ô moment délicieux ~~quand sagement~~ ô moment désiré ! Tu vins enfin calmer mes sens agités ; que des douceurs, que du plaisir tu procuras à (au ?) *meilleur de tes amis qui te promet la constance et la fidélité. Cet instant qui est un des plus heureux de ma vie se présente sans cesse à mon imagination. Plongé dans un profond sommeil ~~je tremble~~ (?) , des rêves affreux viennent troubler mon repos ; je crois toujours ~~des~~ dans les horreurs des vergés* (verges : punitions divines ?) *te voir te presser dans mes bras et trouver avec toi le plaisir le plus parfait. Ah ! que je suis chagrin lorsqu'à mon réveil, je ne trouve plus qu'une ombre qui disparoit. Crois mon amie mon désespoir, empresse-toi si je te suis cher de me rappeler auprès de toi, aie soin de choisir un jour où tu nous pourrons nous voir à l'aise sans craindre les importuns ou, pour mieux dire, ceux qui ont intérêt à nous infliger des privations. Envoie-moi ton domestique à l'adresse que je t'ai donnée, ne doute pas de mon empress[ement] a exécuter (?) ici ... adieu »*

14. Lettre adressée par son ami Fabre au plus jeune frère

(31 mars 1796)

« [...] *Je te sais très gré de m'avoir fait quelque temps attendre pour une femme charmante qui me paroît être faite pour te rendre heureux.*

L'amour mon bon ami dans un cœur vertueux, agit violemment, ignorant tout stratagème, il suit la tendre impulsion qui le domine ; et le mouvement qui porta ta belle à t'engager à venir la trouver est le garant de la sincérité de ses sentiments : aime [mon ami] , aime cette aimable enfant que tes heureuses qualités ont émues, songe qu'en satisfaisant à son cœur elle contribuera a étouffer en toi la mélancolie dont ton âme souvent étoit emparée ; cet objet charmant vivifiera ton être et j'aime à me l'imaginer ; tu couleras tes jours par les charmes nouveaux que tu découvriras en elle.

Abandonne la manière dédaigneuse, son art ne peut qu'en imposer un instant, si elle flatte les yeux rarement elle attaque le cœur ; je ne veux décider sur rien, mais je te dirai seulement interroge-toi et sache celle que tu estimes la plus, alors ton choix ne sera plus équivoque.

J'ai vu à Avignon la voluptueuse Schanal, je t'aurois désiré près de moi afin que tu sois le témoin oculaire de sa contenance trop abandonnée dans un bal où j'assistai ; les plaisanteries lestes que la plupart des officiers d'hussards lui faisaient prouvent le cas qu'on en faisoit ; François l'adjudant ne cachoit pas son intrigue avec elle ; je la plaignois, sentant vivement combien elle courait à sa perte ... »

15. Lettre du plus jeune frère à Julie *(29 juillet 1796)*

« *Si je n'avais écouté M^de^* (Madame) *que le premier mouvement de mon cœur, je n'aurois pas différé jusqu'à ce jour à vous instruire de ce que vous y fîtes naitre dès que j'eus le bonheur de votre connoissance. Vos attraits séduisants y sont tous gravés depuis cet instant fortuné — .... Vous le dire ma belle dame sera peut-être une témérité*

impardonnable .... Peut-être même cette démarche excitera-t-elle votre courroux — un peu d'indulgence je vous prie, ma faute sera plus légère . . . . . .

Vous chercher, vous voir, vous aimer est une même chose — / être l'adorateur de vos appas voilà désormais mon occupation. Je le jure sur l'autel où vous êtes adorée. C'est à vos genoux, trop intéressante Julie, que je veux aussi vous promettre une fidélité à toute épreuve –

Ne me faites pas l'injustice de croire ce que des rapports captieux peuvent vous avoir confirmé ; tout est faux, . . il n y a rien de vrai, c'est vous ma belle amie, oui vous seule qui pouvez me rendre heureux . . le ferez vous ? . . Dieu ! .. quelle incertitude — Ah – de grâce ne me laissez pas longtemps dans un état aussi affreux – Je vous le demande au nom de tout ce qui peut vous toucher – au nom enfin de ce que vous m'avez inspiré – Adieu croyez – / / à ma discrétion et à mon amour

P S . . . . . Si ma lettre vous déplait, que ce ne soit pas madame – un motif pour me sacrifier – nous nous devons mutuellement des égards. Je vous juge trop bien pour vous supposer une démarche qui tiendroit du vulgaire –

Je pense que vous me la remettrez à notre premiere entrevue si vous ne voulez absolument y répondre

Encore – adieu – madame – permettez moi de vous donner tout autre titre. Mon cœur vous le donne en secret »

16. Lettre adressée au plus jeune frère *(de Brimo-lano le 24 Pluviôse an Cinq, 19 février 1797)* par « Le citoyen Saint leger Capitaine au 10e des chasseurs à cheval »

Avant d'en venir aux seules réflexions heureuses de cette correspondance, il nous paraît opportun de rapporter l'angoissant quotidien des officiers à

l'avant-garde de l'armée d'Italie :

« [...] *jai payé à l'Italie un tribut bien cruel, car deux fois je me suis vu abandonné de toutes mes forces , me traîner à l'aide d'un bâton pour changer d'air ; beaucoup de ménagement, une sobriété soutenue, m'ont tiré d'affaire et suis, narguant les sombres bords, sur les jambes ferme, et publie par mon embonpoint l'état de salubrité où je suis. Dans nos courses, semblables à un torrent qui rompt la digue qu'on lui avoit opposé, roule ses eaux et qui en tombant entraîne les cabanes et tout ce qui se rencontre, nous avons chassé, battu, détruit, anéanti dans cette campagne cinq armées audacieuses. Mantoue vainement essaya d'enchaîner notre fougue ; réduite aux abois, elle attend du vainqueur le morceau de pain qui doit lui conserver la vie*[11]*. Voilà en deux mots ... le fruit de toutes nos fatigues ; tu sens parfaitement qu'elles ont été uniques et même étonnantes ; eh bien, ce que l'histoire rendra douteux, ce que l'Europe conçoit avec peine, tous ces avantages inconcevables, loin de couronner notre valeur et rendre à nos cœurs, haletant du désir de presser . . . un père, une mère &c., nous sommes obligés de renoncer à cette douce satisfaction. Une sixième campagne fixe les projets du jeune héros qui s'empara de l'Italie : il semble qu'on veuille de sang françois arroser les lauriers arrachés à l'Autrichien ; le cyprès, hélas ! de ses tortueuses branches presse le laurier, les larmes en entretiennent toujours la verdure ; l'humanité frissonne à ce douloureux spectacle. La gloire au teint blême, au regard effaré, fixe ces monceaux que le carnage accumula et s'en sert de marche-pied pour monter à son trône. Je suis certain que connoissant l'état militaire, plusieurs fois tu t'es représenté notre situation et que tu en as frémi ...*

Je m'imaginois que, rendus à eux-mêmes, attendris par les tableaux effrayants que la vérité avoit peinte de couleurs vives, nos législateurs humains auroient pressé une paix qui, en cimentant les bases républicaines, auroit affermi leur autorité. Nos vœux égaloient notre courage, nos désirs devançoient notre retour, notre imagination flattoit nos projets ; ah mon ami ! qu'ils sont loin de s'accomplir . Trêve à mes tristes réflexions ...

... Parlons de toi, de ton Adélaïde , que tu es heureux ! quel vœu peux-tu former ? Jouis et sois avare de tes plaisirs si tu les veux perpétuer, ne t'enivre pas d'amour si tu veux en savourer les douceurs, enfin sache ménager tes jouissances pour ne pas les anéantir. Je m'attendois aller aux pieds de mon amie réclamer mes droits, tout sembloit annoncer notre proche union... qui sait maintenant quand ?

Ta belle Adélaïde reçoit-elle toujours ton hommage ; ton bonheur est-il dans ses yeux, qu'attends-tu donc ?

Adieu, je t'écris au bas d'une montagne affreuse, où la neige couvre le peu de terrain que nous occupons. Nous n'avons pas d'autres ressources qu'une eau très claire, il faut se contenter de nos vivres. Tu vois que la frugalité règne dans nos repas [...] le manque de vivres pourra bien sous peu nous faire évacuer ce misérable pays [...]

Que l'amitié soutienne mon défaillant courage : l'espoir de te voir un jour me flatte, ta chere Adélaïde sera alors ta petite femme [...]

17. Projets de mariage du plus jeune frère, exposés à un ami

(brouillon non daté)

« *Après avoir réfléchi mon cher ami sur les différentes circonstances de la vie et approfondi les événements qui en résultent, j'ai cru vous faire part des rélexions que me suggère le mariage que nous nous proposons. Je considère qu'il seroit heureux pour moi d'obtenir m*lle *b**** (sic) *sa fortune, son amabilité, tout enfin commanderoit la décision de mes parents et la mienne ; mais prévoyant des difficultés que nous ne pourrions aplanir, il ne faudroit pas ce me semble s'exposer à un refus qui nous seroit également sensible. En outre, je serois au désespoir d'y exposer mr votre beau-frère qui, par un excès de bonté et de complaisance, l'hasarderoit. Enfin consultez-vous avec ce respectable ami et agissons s'il y a de la possibilité.*

*Je ne vous tairais pas mon ami le goût déjà bien prononcé que je porte sur m*lle *sophie b**** (sic) *qui joint à un physique agréable cet air de bonté et d'heureux caractère. Ces traits sont si puissants que j'en fus atteint dès l'apercevoir et si l'amour, com~e je le crois, vient, ce[la,] c'est la suite de ces vives impressions ; je puis me déclarer tel.*

J'en ai fait part à mes parents, je les ai instruits aussi sur sa position et sa fortune ; ils ont paru s y intéresser et desiré que ce mariage eût lieu. L'intérêt ne les guide pas dans cette circonstance ; le désir de me rendre heureux les anime. Secondez nos vues, je vous en conjure mon cher ami, priez en votre beau-frère que j'embrasse sincèrement d'en faire autant, sans oublier mlle votre sœur a qui je présente mes respects ... »

Il se mariera le 1er décembre 1803, âgé de 30 ans, avec [une autre,] la fille d'un propriétaire foncier de son canton, âgée de 17 ans. Ajoutons que son père était décédé le 26 janvier 1802.

11 La capitulation de Mantoue avait eu lieu le 14 pluviôse an 5 ; elle acheva la conquête de l'Italie. Depuis six mois, l'armée républicaine bloquait cette place avec tant de rigueur, que la famine en dévorait les habitants et la garnison.

Annexe sur la campagne d'Italie de Buonaparte – Première coalition.

(Collection de l'auteur)

Le traité de paix, collection personnelle de l'auteur.

La gravure se rapporte au traité de paix signé (en seul) par Buonaparte – général en chef de l'armée française – avec le comte de Cobenzl, l'un des représentants de l'empereur François II du Saint-Empire. Cet événement eut lieu à Campo-Formio (Vénétie) , dans la nuit du 26 vendémiaire an 6 (17 → 18 octobre 1797).

À gauche, la banderole portant « 18 Fructidor » rappelle le coup d'État du 18 fructidor an 5 (4 septembre précédent) , effectué sous le Directoire par trois des cinq Directeurs (c'est-à-dire les chefs du pouvoir exécutif) . Ceux-là – Barras, La Révellière-Lépeaux (président) et Reubell – sont contre la majorité des députés siégeant dans les deux assemblées législatives. Ils destituent leurs collègues Barthélemy et Carnot qui, arrêtés, sont déportés en Guyane... Les trois complices voulaient ainsi annuler les résultats des élections partielles du printemps 1797, qui avaient été très favorables aux royalistes.

Pour réussir le coup d'État, les trois Directeurs font appel à l'armée, en particulier aux soldats envoyés d'Italie par le général Napoléon Buonaparte. En effet, l'armée, grande bénéficiaire des guerres de la Révolution, est majoritairement favorable à la République.

Méandres et lenteurs de la justice au milieu du XVIIIe siècle

par Bernard Atger

Les péripéties du procès étudié ici sont contenues dans un petit registre de 24 x 19 cm, relié plein cuir. Elles sont rédigées sur 184 feuillets de papier timbré à 2 sols la feuille de la généralité de Montpellier. Seule la page de garde manque. Ce document est conservé dans les archives privées d'un descendant des protagonistes.

L'affaire oppose au départ Jean Laurens, marchand, du moulin du Roucan, paroisse de Générargues, au sieur Vincent Castanier, tanneur, résidant à la Roussarie, paroisse de Mialet. On sait peu de choses sur Jean Laurens sinon que cette famille possède le moulin du Roucan situé sur le Gardon de Mialet, depuis au moins le XVIe siècle. Les Castanier, eux, sont mieux connus. Claude Castanier, grand-père de Vincent est arrivé à Mialet dans les décennies précédant la Révocation de l'Édit de Nantes. Catholique, il a été nommé greffier consulaire de la paroisse. Son fils Joseph, premier enfant a été baptisé par le curé en 1663. Père de Vincent,

La métairie d'Uglas

il a su largement profiter des conséquences de la Révocation. Premier consul catholique, il a acheté la charge de maire perpétuel en 1693. Capitaine d'une compagnie de bourgeoisie, il a été particulièrement actif sur le secteur dans la poursuite des assemblées clandestines et au moment de la guerre des Camisards. Collecteur des deniers royaux à Mialet et fermier de la dîme à Saint-Martin de Boubaux, il s'est assez rapidement enrichi et a acheté, ou est devenu séquestre, des biens d'un certain nombre de protestants. Vers 1694, sans qu'on en connaisse les conditions, Joseph Castanier a fait l'acquisition de la métairie d'Uglas et fait réaliser des travaux importants aux bâtiments.[1]

L'affaire débute le 22 novembre 1754, lorsque Jean Laurens fait assigner ledit Vincent Castanier devant la Bourse des Marchands de Montpellier, pour un billet de 145 livres en sa faveur. La Bourse a condamné Castanier au payement plus 18 livres 6 sols de dépens. Le document ne précise pas à quelle transaction correspond cette dette. Deux ans plus tard, Castanier n'ayant toujours pas acquitté sa dette, son créancier saisi la Justice des Ordinaires de Mialet qui ordonne la saisie des biens du mauvais payeur le 21 août 1756. Pour ce faire, un extrait du compoix de 1647 établi ses possessions comme suit :

- Une maison sur la Grand-rue à Mialet, avec un membre dans lequel se trouve un puits, indivis avec Pierre Dumas.
- Une autre maison à la Roussarie, au bord du Gardon et du chemin allant à Paussan.
- Proche du Gardon, deux vignes et une terre labourable.
- Le bien le plus important est constitué par la métairie du col d'Uglas, composée de deux maisons, pailler, clède, porcherie, plus 11 parcelles contenant jardin, vigne, châtaigneraie, terre labourable et herme.

Le tout représente une valeur cadastrale de 8 sols 9 deniers maille. Castanier fait partie des 174 imposables de la troisième classe de propriétaires, allivrés de 1 à 9 sols. La première catégorie, ayant un revenu compris entre 1 et 3 livres, comprend un seul propriétaire.

Dans la deuxième, 13 propriétaires ont un revenu compris entre 10 et 19 sols. La dernière catégorie allivrée pour moins d'un sol contient 138 propriétaires. Vincent Castanier est donc un propriétaire

1 Bernard Atger, Campmau, une vallée, ses gens, son histoire ; LCC, HS n°67. Vincent Castanier, qui aspire à la particule signe *Castanier d'Uglas*

moyen mais, le montant de ses créances, soit environ 9500 livres, donne un aperçu de l'importance de ses échanges commerciaux.[2]

La saisie est prononcée par exploits de Jean Maurel et Jean Bouquet, huissiers aux Ordinaires d'Anduze, Pierre Messier, huissier aux Ordinaires de Boisset et Charles Meynadier, huissier aux Ordinaires de Ribaute. Le tout, « *avec plus vrais confronts, noms et consistance, entrées et issues, droits, libertés et facultés et appartenances quelconques sous la réserve des droits seigneuriaux en faveur de qui il appartiendra et finalement les noms, voix, droits raisons et actions dudit Castanier en quel qu'ils consistent ou puissent consister, selon notre ordonnance du 19 décembre 1756 contenant assignation en vente judiciaire.* »

Les biens sont mis sous le séquestre de Pierre Recoule, Gaussorgue et Durand, de Mialet, et Jacques Allemand des Aigladines qui les placent le 12 octobre 1756 sous bail adjudicataire à Laporte, dit Abranet, pour trois ans moyennant 50 livres par an, sur lesquelles seront retenus les frais de justice.

Le processus de vente est engagé avec signification aux parties et publication de l'avis pendant quarante jours par voie d'affiches aux divers greffes, sur la porte de l'église de Mialet et sur la porte de la maison de Castanier. L'affaire pourrait se terminer là, mais sa publicité fait surgir de nouveaux créanciers : Jacques Bernard, de Mialet réclame 35 livres dues depuis mars 1756. Jacques Dumas présente un billet de 200 livres dues depuis 1752 ; Etienne Pagès réclame 179 livres payées pour de la feuille de mûriers non livrée en 1754. Antoine Dumas, ménager, de Mialet, et Antoine Casenove, des Puechs, réclament respectivement 605 et 900 livres, plus les intérêts. Les sieurs Banne et compagnie, marchands de Montpellier, présentent une créance de 671 livres 11 sols, plus les intérêts et frais de justice. Antoine Creissen, facturier de laine, de Mialet, fait opposition à la saisie de la terre de Peyraube, dépendant de la métairie d'Uglas, comme lui ayant été vendue par Castanier en 1755. Simon Soulier, facturier de laine, prétend avoir acheté une autre pièce au même lieu-dit en 1744.

André Reilhe, des Aigladines fait de même pour 3360 livres des biens acquis en 1749. Demoiselle Marie Dumas, épouse de Castanier s'oppose à la saisie des biens de son mari pour la valeur de 1000 livres en reconnaissance de sa dot. Elle met une réserve sur sa maison de Mialet et une olivette. Comme l'affaire risque de durer longtemps et qu'elle n'a rien pour vivre, elle demande que lui soit versée annuellement une rente de 80 livres sur les intérêts produits par ses biens. Enfin, Marianne Castanier d'Uglas, épouse de maître Claude Plantat de Longueterre, avocat au Parlement du Dauphiné, Joseph Félix Castanier d'Uglas, huissier es droit à la Voûte en Vivarais, et Antoine Castanier d'Uglas, enfants de Jean-Baptiste Castanier, neveux de Vincent, s'opposent à la saisie de la métairie d'Uglas comme leur appartenant. Ce que Jean Laurens conteste en précisant que Vincent Castanier la possède depuis plus de trente ans que leur mère Marianne de Fontdeville, veuve de leur père la lui a vendue.

Lors de la convocation pour la vente, le 15 mars 1757, Vincent Castanier ne se présente pas mais, d'autres créanciers se manifestent : Suzanne Dumas, veuve de Michel Thérond présente une obligation de 500 livres datée de 1733 ; David Bastide du mas Soubeyran un billet de 800 livres datant de 1748…

Le 4 juillet 1757, les juges de Mialet accèdent à la demande de Simon Soulier, la pièce de Peyraube qu'il avait acquise est retirée de la saisie. Concernant la demande de Marie Dumas, épouse de Vincent Castanier concernant les 1000 livres de sa dot, la décision est remise à quinzaine après remise de l'extrait de son contrat de mariage. Les réclamations de Reilhe, Bernard, Creissen, et des neveux Castanier sont rejetées. Les juges fixent également l'ordre d'attribution des produits de la vente à venir pour chaque créancier.

Mécontent, Castanier a fait immédiatement appel devant le juge d'appeaux d'Alès qui confirme la sentence des officiers de Mialet le 24 janvier 1758. Six jours plus tard, il fait appel devant le parlement de Toulouse. Bien entendu, dans l'intervalle, de nouveaux créanciers réclament leur dû.

En effet, les affaires de Castanier allant manifestement de mal en pis, la Bourse des Marchands de Montpellier l'a encore condamné pour 327 livres 10 sols qu'il doit à André Roussel, marchand de Saint-Jean de Gardonenque. Quatre autres personnes se joignent à Roussel pour plusieurs centaines de livres ! Un personnage important réclame à son tour ses droits : le 9 avril 1758, « *le sieur François Novy, bourgeois, d'Alès, fermier du comte de ladite ville appartenant à Son Altesse Sérénissime, monseigneur le prince de Conty, demande à ce que soit alloué au premier rang de la sentence la somme de 483 livres 6 sols 8 deniers, à savoir 400 livres pour le droit de lods du sixain sur l'acquisition de la métairie d'Uglas faite par Vincent Castanier de la demoiselle veuve Castanier au prix de 2400 livres, contrat Blache notaire de Valence le 7 décembre 1743, plus 83 livres 6 sols 3 deniers pour autre lods de la métairie d'Uglas à raison de 500 livres*

2 Bernard Atger ; Mialet à travers ses compoix ; LCC, HS n° 20.

d'intérêts que Jean Plantier donna audit Castanier pour le bail à locatairie perpétuelle à lui consenti le 11 novembre 1744, reçu Villaret, notaire à Alès. Laquelle métairie et biens en dépendant sont de la mouvance de la directe et seigneurie de son altesse le prince de Conty, suivant les reconnaissances faites l'une par Jacques Laporte d'Uglas à la dame comtesse d'Alès, le 14 juin 1613 et l'autre par Claude Laporte, le 28 juillet 1634, Amalric, notaire. »

Les officiers de Mialet donnent 15 jours à tout opposant pour se manifester. L'appel des neveux Castanier est rejeté par les juges d'Alès le 6 mars 1759 et eux aussi se retournent vers le Parlement de Toulouse. Enfin, le 28 juin 1760, ledit Parlement rejette l'appel de Castanier et le condamne à l'amende de fol appel envers le roi et aux dépens envers Laurens. Le 2 août, ce dernier demande à la cour de Mialet de procéder à la liquidation définitive de l'affaire.

Le 5 septembre 1760, soit six ans après le début de celle-ci, les juges de Mialet convoquent les procureurs de toutes les parties pour procéder à la vente des biens de Castanier. Le représentant de Laurens offre pour tous les biens, autres que ceux dont la distraction a été ordonnée, la somme de 3600 livres plus 40 livres pour les fruits entre les mains des séquestres. Jean-Pierre Reilhe, fils d'André, d'Aigladines et Jacques Dumas de Mialet, offrent 8400 livres pour les biens et 50 livres pour les fruits et revenus. Laurens surenchérit à 55 livres sur les fruits et revenus. Reilhe et Dumas remportent l'enchère à 8520 livres. Leur offre est quitte de tous les arrérages de tailles et censives. Castanier est condamné aux dépens envers Laurens pour la somme de 387 livres 8 sols 9 deniers. Les frais d'expédition seront supportés par les adjudicataires comme frais de vente. Suit la répartition des sommes sur les différents créanciers.

« *Donné dans l'auditoire des officiers ordinaires de Mialet, le premier décembre 1760, Rodier juge commis, signé au dictum […] donné et expédié au procureur des sieurs Dumas et Reilhe, le onzième décembre mille sept cent soixante.* »

Le registre se termine par la signification des décisions de justice aux différentes parties par voie d'huissier.

Numa Dédet, cordonnier aux Montèzes

par Bernard Schira

Un petit cahier oublié a été retrouvé par la famille Mallison dans une cave de leur maison aux Montèzes. Petit cahier d'une centaine de pages qui contient des indications concernant des chaussures et des noms de personnes. À première vue, rien de bien intéressant.

Pourtant, au fur et à mesure de la lecture, on découvre tout un monde qui vivait à Monoblet et aux Montèzes au tournant du XXe siècle ; en tout plus de deux cents personnes.

Ce petit cahier appartenait au cordonnier nommé Numa Dédet (1849 - 1921), originaire de Soudorgues. Il a d'abord habité à Monoblet (recensement de 1891[1]) puis aux Montèzes[2] (recensements de 1896 et suivants jusqu'en 1921, année de son décès).

Il épousa Églantine Marie Maurin (1852 – 1927) ; ils eurent trois enfants : Eglantine Louise née en 1874, Emma Alida en 1875 et Léonce en 1878.

La famille s'établit ensuite à Fressac.

Pied-enclume de cordonnier ; photo Bernard Atger.

Les revenus

Numa notait scrupuleusement les revenus de son travail chaque mois, depuis le 6 octobre 1890 et jusqu'au 7 novembre 1906 ; ce qui représente quinze années d'activité.

Pour un mois, sur une page, on trouve une ou deux lignes par client avec la date, l'ouvrage effectué, les nom et prénom du client et la somme encaissée.

Par exemple en février 1899 :

1 AD30 6 M 257 classeurs bleus, Recensement 1876-1936

2 Rue du Synode du Désert numéro 3

Sur la page suivante figurent la date et la somme dépensée le même mois, en général sans autre précision.

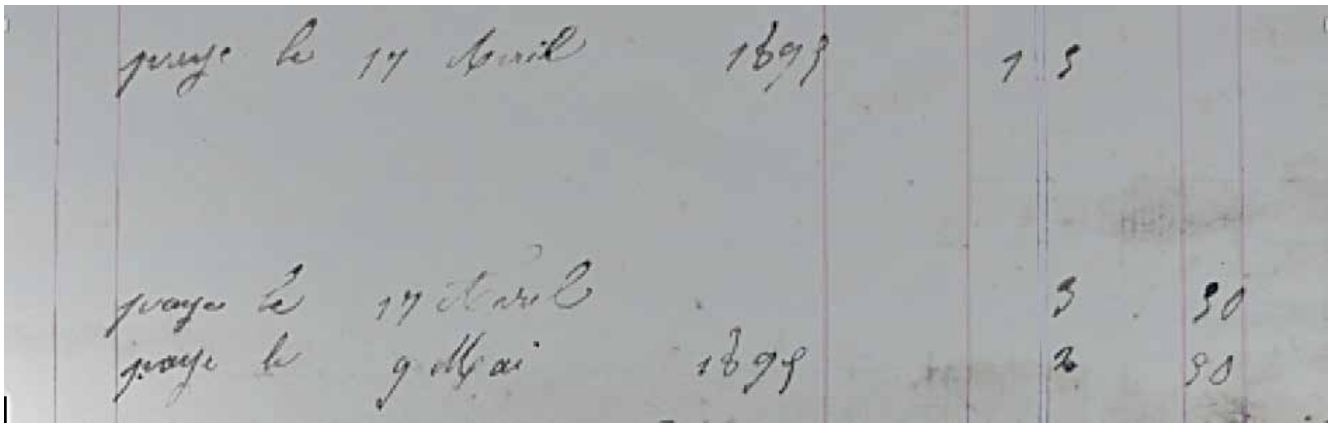

Durant cette période, son activité de cordonnier se décompose en deux temps :

• Une clientèle importante lorsqu'il habite à Monoblet avec des revenus relativement importants.

Début	Fin	Revenu annuel	Revenu mensuel
1.8.1890	31.07.1891	916.50	76.38
1.8.1891	31.07.1892	773.90	64.49
1.8.1892	31.07.1893	734.65	61.22
1.8.1893	31.07.1894	585.90	48.83
1.8.1894	31.07.1895	410.15	34.18

Considérant que « en 1900, un ouvrier agricole gagne 1 à 2 fr par jour et une femme de chambre 30 à 35 fr par mois en province (mais 50 fr à Paris)[3] », le salaire de Numa Dédet devait être tout à fait suffisant pour faire vivre sa famille dans ce village de campagne.

• Une clientèle restreinte aux Montèzes, le changement de domicile se faisant probablement en 1894 :

Début	Fin	Revenu annuel	Revenu mensuel
12.08.1898	27.07.1899	190.45	15.87
01.08.1899	05.08.1900	248.90	20.74

Numa Dédet étant établi en tant que cordonnier et cultivateur, la cordonnerie n'est pas son unique source de revenus. On peut constater une importante diminution de son revenu d'artisan après son installation aux Montèzes (le quart de ce qu'il gagnait à Monoblet). Ce qui a probablement été compensé par le travail des champs, de la vigne, des oliviers, d'un jardin potager ainsi que par l'élevage de petit bétail. De plus, à cette époque, l'éducation des vers à soie était aussi une importante source de revenus.

La clientèle

À Monoblet, il a plus de 20 clients par mois. Sa clientèle totale compte plus de 200 personnes, habitants du village de Monoblet, des mas et hameaux d'alentour (y compris Les Montèzes).

Certains mas sont assez éloignés du centre mais la population étant habituée à marcher beaucoup, cela ne devait pas poser de gros problèmes de venir au village, soit pour y faire réparer ses souliers, soit pour en commander de nouveaux. On profitait de s'y rendre le jour du marché, ce qui permettait de vendre quelques fruits et légumes, de faire réparer un outil ou un char par le forgeron …

Aux Montèzes, la famille loge dans la maison de Lucie Lacombe, veuve, tante de sa femme ; il héritera de cette maison en 1909, suite au décès de Madame Lacombe.

Aux Montèzes, sa clientèle est plus modeste, mais comprend tout de même plus de 90 personnes, soit

3 http://vldsnumis.free.fr/189x_belle_epoque.html

la quasi-totalité des habitants du hameau recensés en 1896.

Le tableau suivant est une synthèse des recensements quinquennaux de 1876 à 1936[4] ainsi que des estimations faites à partir du Cadastre napoléonien[5] de 1836 et de celles faites à partir d'informations données par Marc Crouzet[6] pour ce qui concerne l'année 1960 :

Synthèse des recensements .

	1836	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1921	1926	1931	1936	1960	Moyenne
Montèzes	87	78	84	83	68	71	66	74	63	50	49	44	59	
Pléjou	8	4	6	6	7	6	5	7	7	2	3	4		
Le Serre			3	2	2	2	2	3	10	2				
Roque		6	6	3				1						
Les Baux	7	6		3	11	5	6	7	4	2	3	5		
Amandiers		3												
Le Moulin	3	4				4	4	4	2	3	2	3	1	
La Plaine						5	6	5	2	4	5	6		
Garonne / Gentil		6		4										
Gourgasset	5	6		1	5	4	4	1	4	5	5	3		
Total	110	113	99	102	93	97	93	102	92	68	67	65	60	
Maisons	42	28	30	31	27	26	24	24	30	28	30	21	20	
Nb de ménages	42	28	30	34	28	27	26	25	27	28	24	21	20	
Nb de personnes / ménage	2,1	28	2,8	2,4	2,4	2,6	2,5	3	2,3	1,8	2	2,1	3	2,5
Monoblet		912	845	807	811	777	789	739	614	605	605	513		

Certaines personnes n'apparaissent pas dans les factures, en particulier les domestiques. Ils portaient certainement des sabots et non pas des souliers. Lorsqu'ils apparaissent, ce n'est pas nommément mais en tant que « domestique de … », « l'homme de … » ou « le berger de… »

On peut prendre l'exemple d'Albert Pic venu de Gaubriac en Lozère pour travailler en tant que domestique chez la veuve Servel en 1886 :

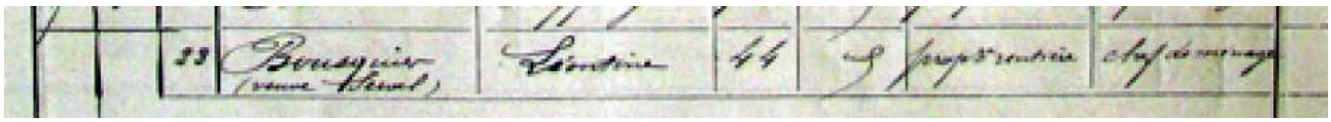

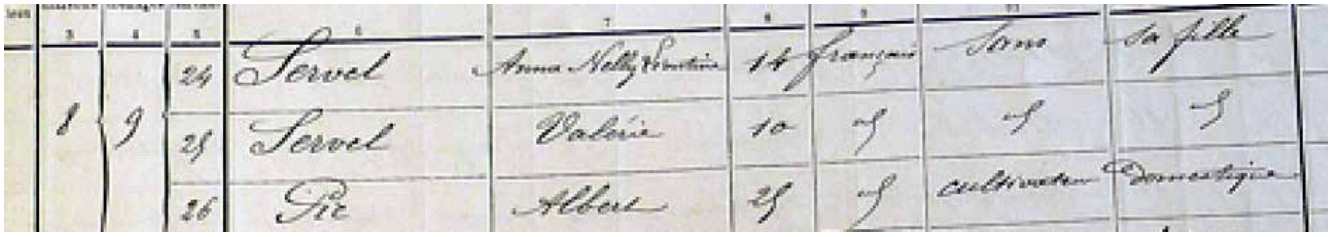

4 AD 30, ibid.
5 AD 30, ibid.
6 « La famille Servel des Montèzes », Bernard Schira, Cahiers du Haut-Vidourle, numéros 26 et 27

Plus tard, le même Albert Pic est mentionné comme domestique chez Prosper Brunel à Pléjou :

26	27	85	Brunel	Prosper	64	D	propriétaire	chef
		86	Sabadel	Charlotte	62	D.	s.p.	sa femme
		87	Brunel	Sabadel	41	D.	propriétaire	leur fils
		88	Boissier	Rose Marie	35	D	s.p.	femme du premier
		89	Brunel	Aimé Louis	13	D	D.	leur fils
		90	Brunel	Lydie Emma	12	D	D	fille
		91	Pic	Albert	30	D.	cultivateur	domestique

En 1892, il se marie avec Juliette Marie Mercier des Montèzes, et devient ainsi propriétaire en 1896. L'ascenseur social fonctionnait dans le hameau[7].

15	16	56	Pic	Albert	35	B	propriétaire	chef
		57	Mercier	Juliette	27	D	s.p.	femme
		58	Pic	Fernand	7 mois	D	D.	fils
		59	Aussel	Hélène	61	D	D.	mère

Ce n'est qu'en février 1899 que son nom (Albert Pique) apparaît, réglant le montant de 40 centimes pour des coutures et des clous. En 1906, plus familièrement, il est noté Albert.

Les veuves sont nommées selon cet état, la veuve Aigoin, la veuve Lacombe, la veuve Bancal… À cette lointaine époque, la famille est composée d'un chef, de la *femme du chef*, des *enfants du chef* et d'un *patron* pour le domestique.

Aux Montèzes, Numa Dédet a quelques rares clients n'habitant pas le hameau :

- Le charretier Léonce Maurin venait d'Alès, faisait-il des livraisons ? Je n'ai pas trouvé s'il était de la famille de sa femme.
- « Un homme de la route », à cette époque chemineaux, colporteurs vagabonds…étaient nombreux et n'étaient pas toujours des « va-nu-pieds ».
- Jean Louis, entrepreneur avec sa femme et sa fille. À cette époque la route de Durfort à Monoblet est élargie et les escaliers qui encombrent la rue sont supprimés. Jean Louis s'est-il installé aux Montèzes pour la durée des travaux ? En août 1898 il est mentionné comme *entrepreneur*, puis comme *Jean Louis entrepreneur*, pour devenir en août 1899 *Jean Louis*.

Cette famille s'est sûrement installée et intégrée au hameau pour la durée des travaux.

Le travail

Une bonne partie de son travail consiste en ressemelage de semelles et de talons.

7 Dans ma base de données de 924 personnes reliées aux Montèzes, j'ai relevé 48 personnes qui sont arrivées aux Montèzes provenant d'autres communes du Gard, 15 de Lozère, 4 d'Ardèche.
Pierre Michelin, lui, est arrivé d'Italie, voir « Il est venu avec son violon », Bernard Schira cahier du Haut-Vidourle numéro 24

Les termes utilisés sont :

- adrece[8], mis pour redresse, terme qui désigne une pièce rajoutée à un talon usé d'un côté seulement ; quand il s'agit de l'ensemble du talon, il utilise *relever*.
- *tache*, mis pour attache, l'endroit où l'on passe les lacets ; cela concorde bien avec la proximité de pièce (voir ci-après), morceau de cuir rajouté et cousu pour maintenir les nouvelles attaches, œillets ou crochets.
- *Apièce*, simplement mis pour pièce, prononcé à la cévenole, avec la proximité de *rapiécé* en occitan.
- les *bottines à barque*, les *souliers cheval*, sont sans doute, comme les *richelieux* (terme encore utilisé de nos jours) un type de chaussure, en vogue à cette époque.
- la *semelle* jusqu'au talon indique le changement de la semelle jusqu'au ras du talon, pratique courante en cordonnerie.
- *tacket* et *clous* que l'on met pour renforcer les semelles.
- et bien sûr *coutures*.

Le prix pour ces travaux varie entre 25 centimes et 6 francs.

En de rares occasions, il réparait des sabots, comme en témoigne une mention au détour d'une page : « *Apièce à un sabot pour l'homme à Crouzet* »

Il n'y a pas de sabotier à cette époque à Monoblet. On devait acheter ses sabots à la foire.

Mais le cordonnier, à cette époque, est aussi un fabricant de chaussures. Il vend des bottes, chaussures, bottines qu'il a façonnées sur commande :

- *Bottes fortes*[9] pour Georges Valmalle, 15 francs
- *Bottines à barque*[10] pour Jacques Bourguet, 14 francs
- *Bottines chèvre* pour Lydie Brunel, 12 francs
- *Bottines cheval* pour Prosper Brunel, 14 francs
- *Bottines noires* pour Léonie Rouvière, 10 francs
- *Souliers blancs* pour Louis à la Plaine, 11 francs
- *Souliers à barque* pour Louis Blanc, 10 francs
- *Bottines en veau* pour Louis Sapède (17 ans), 12 francs
- *Bottines en veau* pour Emma Puech (5 ans), 6 francs
- *Père* (sic) *de bottes* pour Léon Valmalle, 20 francs
- *Bottine élastique* pour Sabadel Brunel, 17 francs
- *Bottine chagrin* pour Charlotte Brunel, 13 francs
- *Bottines lacées noires* pour Jules Gras, 14 francs
- *Bottines englèzes* (sic) pour Louis Ravès, 13 francs
- *Souliers richelieux* pour Sophie Aubanel (38 ans), 7 francs
- *Bottines à boutons* pour Roza Sabadel, 13 francs

Le prix est défini par le travail, la marchandise et la pointure de la chaussure. D'après cette liste, Numa Dédet a une connaissance et un savoir-faire étendus de son métier. La mode était connue par les journaux de l'époque ainsi que par les déplacements en ville rendus possibles par la nouvelle ligne de chemin de fer[11] reliant Nîmes au Vigan.

La fabrication de quatre à neuf paires de chaussures par mois représente approximativement la moitié du revenu.

En conclusion

Un petit cahier oublié peut amener une mine de renseignements sur une époque où l'on ne connaissait pas l'obsolescence programmée. Dans cette campagne profonde, probablement comme à la ville, chaque objet était utilisé et réparé autant que faire se peut, c'était le cas pour les chaussures fabriquées par Numa Dédet, comme pour les habits que l'on faisait fabriquer par le tailleur à partir de draps que l'on achetait, les chapeaux par le chapelier etc.

Sur les chemins et les petites routes de Monoblet, le principal moyen de locomotion était la marche à pied ; au tournant du XXe siècle les souliers avaient supplanté les sabots qui n'avaient pas complètement disparus.

Un seul cordonnier n'aurait pas suffi pour une commune de 800 habitants ; on a vu qu'il avait environ 200 clients sur une période de 15 ans.

À Monoblet, selon le recensement de 1896, vivaient 6 cordonniers, alors qu'on ne trouve que 2 tailleurs, 3 menuisiers, 1 maçon, 1 étameur[12]…

Pour se chausser et s'habiller on a besoin de spécialistes, pour le reste, on se débrouille.

Seuls 4 artisans sur 25 habitent hors du village de Monoblet, comme Numa Dédet.

Sa clientèle a évidemment diminué lors de son installation aux Montèzes, mais elle a tout de même contribué à le faire vivre en partie de son métier.

Pour le reste, les récoltes et les cueillettes devaient

8 Communication de Philippe Castanet pour le lexique du cordonnier

9 Bottes utilisées dans les champs

10 Selon Marc Crouzet, une *bottine à barque* est une bottine pointue

11 René Durand, La ligne de chemin de fer Le Vigan-Nîmes, Cahiers du Haut-Vidourle numéro 1.

12 Mais il y a également 6 couturières

amener la nourriture nécessaire à la vie frugale de cette époque, avec quelques extras, tels que mentionnés dans cette lettre insérée à la fin du cahier, postée à Alès par Léonce Maurin à son petit cousin Léonce Dédet[13] :

« Cher cousin, nous sommes arrivée en bonne santée, nous sommes très contents de notre visite. Nous languissons de revenir pour manger des écrevice. mille fois merci de tout que vous avais été très bon pour nous.»

Carte postale de Noël de 1904[14]

13 Père de Numa Dédet (1878 – 1918)
14 Carte déposée par jrouault4 sur Généanet, licence CC BY-NC-SA 2.0 FR

Nous avons reçu

Hugenotten, n° 83, Jahrgang n° 2/2019. Articles en langue allemande

- Recherches généalogiques des huguenots en Allemagne. In der Bibliotek des Deutschen Huguenottenzentrums.
- L'environnement huguenot de Goethe et Lili Schönemann
- Voltaire et les huguenots

Généalogie en Cévennes, bulletin trimestriel de l'association des chercheurs et généalogistes des Cévennes, N°s 123 & 124

Au sommaire du 123 :

- Les Paris (1ere partie) issus de St Maurice et St Frézal de Ventalon
- Aperçu sur la commune de St Jean de Crieulon (1ere partie)
- Une succession difficile (région des Fumades)
- Auguste Polge (1832 – 1895), cultivateur au mas du Trébiol, commune de Peyremale.

Au sommaire du 124 :

- Les Paris (2e partie)
- Aperçu sur la commune de Saint Jean de Crieulon (2e partie)
- Les chercheurs d'or d'Alteyrac (commune de Chamborigaud)
- Un crime peu ordinaire (à Saint Privat des Vieux)

Cahiers du centre de généalogie protestante, n° 145, 1er trimestre 2019.

Aucun article ne concerne les Cévennes (Indre et Loire, Sedan, les Thuret de Senlis)

La revue Causses et Cévennes 124e année, n° 1- 2019-06-05

- Stevenson et les Cévennes, une histoire d'amour.

Annales de l'Académie Cévenole, 2017-2018, XXVIII au sommaire :

- L'architecture médiévale dans les Cévennes des hauts-cantons : an mil, XVe siècle, par Isabelle Darnas
- Du débat amical à l'injure ordurière : la TENÇON chez les troubadours par Paul Fabre.
- L'oignon doux des Cévennes entre tradition et modernité par Jean-Luc Donnadieu
- Les premiers temps d'un lycée d'enseignement moderne le lycée Jean-Baptiste Dumas d'Alès par Laurent Pichon
- Le jeu de cartes à travers les siècles par Robert Aguillon
- Le vitriol par Jean Pierre Rolley (et sa fabrication dans le Gard)
- Aux origines des paroisses et des communautés au Moyen Âge en Cévennes par Marie-Lucy Dumas

Centre d'études et de rencontres méditerranéennes, les Cahiers du CERM, TOME10.

Le CERM a été créé en 2009 à Palavas-Les-Flots dont la commune soutient l'entreprise. Il produit un recueil presque annuel des conférences données à ce centre, selon une thématique et de la préhistoire à nos jours. Celle du n° 10 porte sur « Guerre et paix dans le monde méditerranéen », avec des contributions qui peuvent intéresser l'arrière-pays cévenol :

- Les papes à Avignon, 1308-1376, par Jean-Claude Hélas
- Le grand schisme d'Orient et les antipapes d'Avignon, 1378-1417 par Jean-Claude Hélas

Mais il faut noter aussi

- Guerre et négoce dans le bassin occidental de la Méditerranée au XVIIIe siècle par Robert Chamboredon.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, IXe série, tome XCI, année 2017, publié en 2018. Au sommaire les articles qui concernent ou sont en relations avec les Cévennes :

- Le petit train de la Camargue ou des Cévennes à la mer, Robert Chalavet
- Quand le jardin devient un livre (le skite orthodoxe) par Frère Jean : Jean-Gérard Gascuel
- Herbert Steinschneider, alias Pierre Séguy, pasteur et résistant sans armes par Evelyne Brandts.
- Et à noter une étude intéressante sur la symbolique de la balance dans la religion protestante par Didier Travier.

Revue d'Histoire de Nîmes et du Gard, n° 34, mars 2019. Au sommaire des articles en lien avec les Cévennes :

- À la recherche des toiles de genêt dans les Cévennes (XVIIIe-XXe siècles) par Sylvain Olivier.
- Les Rochemore, seigneurs de Gallargues par Bernard Atger
- Le lycée Jean-Baptiste Dumas d'Alès : du projet à la veille de la Grande Guerre , ou un espoir de l'enseignement spécial et un lycée d'enseignement moderne par Laurent Pichon.
- Francis Garnier, un double héritage méditerranéen, par Patricia Petit-Brulfert
- Enquête sur une enquête : la description du Gard par Hector Rivoire (1842) entre enjeux économiques et politiques, par Boris Deschanel.

Le programme du Total Festum 2019, cultures occitanes et catalanes, du 17 mai au 27 octobre 2019.

À retrouver sur www.occitanielivre.fr

À lire, à consulter

Bernard Atger : ***Des pierres et des hommes, le temple qui cache un château.*** Association du patrimoine gallardois, éditions de la Fenestrelle, 2017.

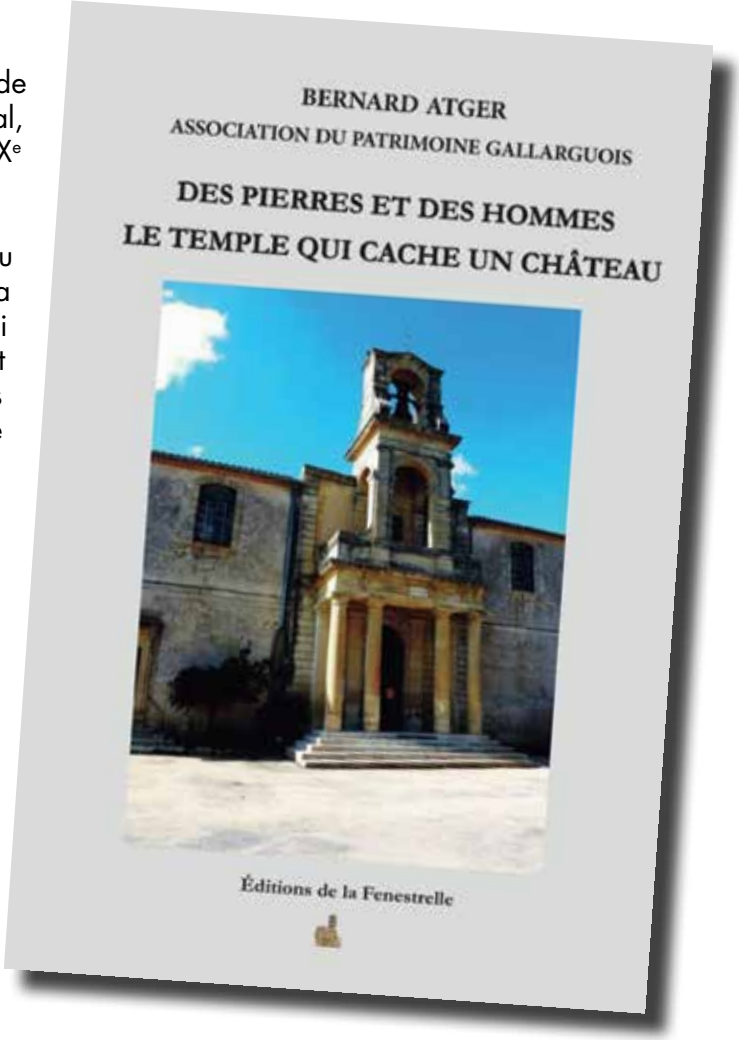

Le travail est divisé en deux parties : histoire de la seigneurie et organisation du village castral, puis histoire de la construction du temple au XIXe siècle.

La première mention de Gallargues se situe au début du XIe siècle. Deux cents ans plus tard la seigneurie appartient à Gaucelm de Lunel qui rend hommage au roi en 1257. Fin XIIIe début XIVe siècles, la baronnie de Lunel passe entre les mains du roi. Celui-ci fait ériger sa tour carrée à Gallargues. Ce domaine royal est donné en rente à divers seigneurs, qui eux même le sous-arrentent, tel François de Mandagout en 1584. Cet homme et d'autres seigneurs tels que Calvière font passer Gallargues à la Réforme et obtiennent de Genève un pasteur. Le domaine royal est vendu et les Gallardois se portent acquéreur pour 17 000 livres en 1617. Mais les Gallardois se sont endettés, leur principal créancier est la famille de Rochemore. En 1650 les Rochemore acquièrent la seigneurie de Gallargues.

Cette famille fait construire un nouveau château vers la fin du XVIIIe siècle. Il fait l'objet de l'attaque du 1er avril 1792 où il subit la vague incendiaire qui s'abat sur les châteaux de la région. Malgré de grands ravages, il est acheté en bien national par celui-là même qui l'avait bâti et qui le démolit petit à petit.

Les protestants gallardois connaissent comme partout ailleurs les affres de l'Édit de Nantes à l'abolition, à la guerre des camisards, aux assemblées du désert et enfin à l'édit de tolérance. Le temple a été rasé en 1685, au début du XIXe siècle la construction d'un nouveau temple s'avère nécessaire pour une communauté de 1443 protestants et 650 catholiques. Le deuxième projet qui aboutit est celui de l'achat des ruines du château et la construction du neuf avec du vieux qui dure de 1810 à 1833. Un énorme bâtiment conçu pour 1200 paroissiens qui nécessite toujours beaucoup d'entretien. L'architecte a conservé du château l'entrée sous colonnes et placé le clocher au-dessus des 3 fenêtres du balcon de l'entrée.

Cet ouvrage explicite la recherche sur le château à partir des documents, du cadastre, de fouilles archéologiques et réflexions sur la reconstitution possible du château. C'est un bon exemple de ce qu'une association patrimoniale est capable de réaliser. L'ouvrage est bien illustré, le texte rapide et complet. En vente aux éditions de La Fénestrelle, 20 €.

Les imprudents, d'Olivier Bertrand.

Éditions du Seuil, Paris, mars 2019, 334 pages, 19 Euros.

Note d'Olivier Poujol

Les premiers écrits régionaux sur les maquis furent consacrés en 1945 à Aigoual-Cévennes par le commandant Rascalon et au maquis des Corsaires (dans le Viganais) par Georges Gillier, puis à l'audacieux et nomade maquis Bir-Hakeim en 1947 par René Maruéjol et Aimé Vielzeuf (chez les auteurs à Nîmes), une formation différente dans son approche de l'action combattante des autres maquis cévenols. Après la Libération, le commandant Barot et le maquis Bir-Hakeim sont au coeur des premiers débats historiques sur l'histoire à chaud des maquis cévenols. L'écriture régionale sur le maquis a trouvé avec le passage retentissant de Bir-Hakeim dans les Cévennes, de la Vallée Française à l'Aigoual et jusqu'à La Parade sur le causse Méjean, un point de départ majeur.

Dans la Vallée Française s'installe en mars-avril 1944 le prestigieux maquis Bir-Hakeim, fondé en 1943 à Toulouse par Jean Capel dit «Barot» ou «commandant Barot» depuis l'entrée de sa formation, bien armée et motorisée, dans la région R3 dépendant de Montpellier. Le maquis est dans le Gard en décembre 1943 et en janvier 1944. Il est basé dans des écarts du côté de Méjannes-le-Clap. Barot est en contact avec Marceau Lapierre de Saint-Jean-du-Gard qui a installé un camp à la Picharlerie (coup de main sur la manufacture de vêtements Paulhan, à Saint-Jean-du-Gard, le 15 janvier 1944), avec le chef Montaigne, avec Rascalon qui commande le maquis de Lasalle. À la suite d'une dénonciation, Bir-Hakeim quitte le Gard fin janvier pour l'Ardèche. Bir Hakeim retourne dans le Gard au début du printemps.Le maquis vient de la région de la Cèze, aux confins de l'Ardèche et du Gard. Il s'est accroché avec l'ennemi au combat du mas de Serret le 26 février, mais est resté dans le secteur ce qui attira des terribles représailles sur des civils au hameau des Crottes en Ardèche près de la limite départementale : les quinze habitants du hameau, hommes, femmes, enfants, furent fusillés à l'aube du 3 mars 1944. Dans la Vallée Française, le maquis cohabite avec le maquis de la Picharlerie (commune de Moissac), ce maquis école où s'instruisent des recrues encore inexpérimentées et avec les MOI (main-d'oeuvre immigrée) commandés par François Rouan dit Montaigne, installés dans la ferme du Galabertès de l'autre côté de la crête vers le gardon de Saint-Martin-de-Lansuscle. Une concentration maquisarde importante se forme sur la crête séparant les vallées des Gardons de Saint-Martin et de Sainte-Croix. Le maquis des «Biraquins» attire des jeunes Cévenols, des combattants des MOI, des guérilleros espagnols, et tient tête à l'ennemi en Vallée Française dans des combats autour de Saint-Étienne : embuscade contre une patrouille allemande tuant quatre feld-gendarmes le 7 avril, entraînant deux opérations punitives des unités arméniennes de Mende, des SS et des GMR (groupes mobiles de réserve de Vichy). La Vallée Française est ratissée le 12 avril. Bir-Hakeim riposte le long de la ligne de crête puis se fractionne en petits groupes qui échappent au ratissage. Les Allemands se retirent brusquement le 13 vers midi, sans raison apparente. Bir-Hakeim perd trois combattants dont Louis Veylet, un des chefs des MOI, blessé au combat et achevé le 13 à Sainte-Croix. Le prestige de Bir-Hakeim a beaucoup souffert ; les populations sont choquées du peu de cas que Bir-Hakeim fait des populations civiles. L'audace à découvert de Bir-Hakeim est passionnément discutée au sein même de la Résistance cévenole. Il y a aussi, en arrière-plan, une inquiétude permanente de la part des responsables de la Résistance civile vis-à-vis de l'action combattante : il ne faut pas attirer la foudre vers les vallées cévenoles du Refuge où de nombreux juifs sont cachés. Les chefs des maquis cévenols, réunis le 3 mai dans une ferme près de Thoiras, demandent à Barot de partir. Il a quitté les vallées des Cévennes où les responsables des maquis ne tiennent pas à sa présence. Il s'est replié sur l'Aigoual. La milice et les GMR de l'intendant régional de police Marty, adversaire déterminé des maquis, qui l'y cherchent en vain, brûlent le château de Fons puis le Grand Hôtel de l'Aigoual, lieux successivement occupés par Bir-Hakeim. Le maquis se montre imprudemment le 21 mai à Meyrueis, à la gendarmerie, au chantier de jeunesse d'où il emporte une quantité impressionnante de vivres et de matériel. Dans la nuit du 25 au 26 mai, à pied, en contournant Cabrillac, il fait retraite en direction de l'Ouest en passant par le plateau vide d'arbres du Méjean, se cantonnant au soir du 27 mai, recru de fatigue, au «château» de la Borie. Dénoncé par le brigadier de gendarmerie de Meyrueis et l'autorité de gendarmerie au préfet

de Lozère, puis au commandant de la Wehrmacht de Mende, ce mouvement très **imprudent** du passage du relief boisé cévenol au plateau dénudé du Méjean causa la perte du maquis Barot. Il est encerclé à La Parade-La Borie sur le causse par les Allemands de Mende et leur légion arménienne le dimanche 28 mai 1944, jour de la Pentecôte, et anéanti après une résistance héroïque de plusieurs heures. Ce fut le coup le plus cruel porté au maquis en Lozère: trente-quatre maquisards furent tués au combat dont Barot et son second Marcel de Roquemaurel; vingt-sept autres arrêtés et torturés pendant la nuit dans les caves de la Gestapo à Mende furent fusillés le lendemain matin à La Tourette près de Badaroux. De rares rescapés furent protégés et soignés par le pasteur Franck Robert et des habitants de Meyrueis.

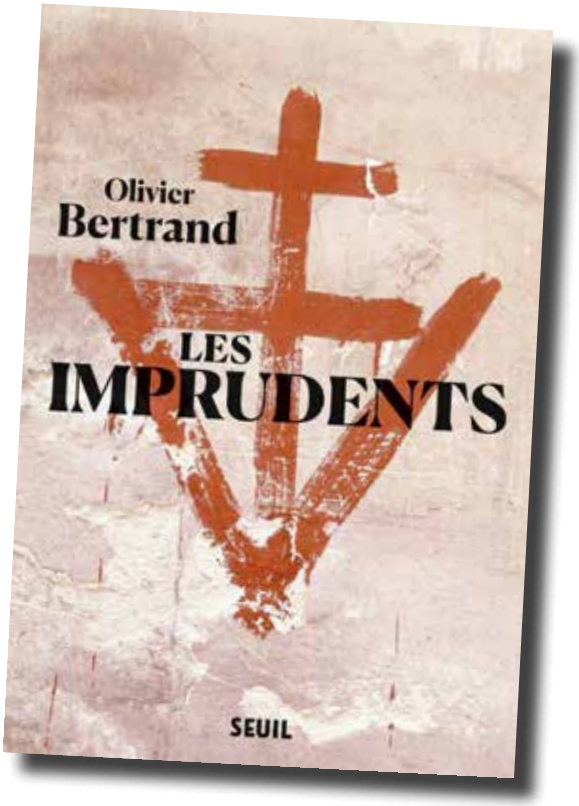

Comme pour Olivier Bertrand, l'histoire de Bir-Hakeim est une histoire que je connais depuis toujours par les récits de mon père Robert Poujol et de mon oncle Jacques Poujol.

Comme maquisard, mon père me parlait de Maxime Samama et de Jean Vagny dit Tarragone, deux camarades de La Soureilhade passés à Bir-Hakeim. Maxime a été pris à La Parade, torturé à Mende, fusillé à Badaroux. Tarragone, en charge de la couverture de Bir-Hakeim lors du passage de l'Aigoual au Méjean, ne trouva personne au rendez-vous fixé par Barot au col de Perjuret et échappa au massacre avec son groupe d'une quinzaine d'hommes. Les rescapés gagnèrent à pied Clermont-l'Hérault.

Ce long développement a été suggéré par la lecture du livre si intéressant et si attachant d'Olivier Bertrand. Si intéressant car il est une nouvelle histoire du maquis Bir-Hakeim, de Toulouse à la Lozère. Si attachant car son auteur est intimement impliqué dans l'enquête qu'il déroule. Olivier Bertrand connaît depuis toujours l'histoire de Bir-Hakeim, mais pour des raisons infiniment plus tragiques que celles de mes récits familiaux et au sujet d'une séquence de la vie du prestigieux maquis migrateur antérieure aux épisodes cévenols et lozérien : celle du passage de Bir-Hakeim en Ardèche (février-mars 1944). Olivier Bertrand est originaire de l'Ardèche. Il sait, depuis l'enfance, que quinze habitants du hameau des Crottes (ou les grottes en occitan) ont été assassinés à l'aube du 3 mars 1944, mais que seize corps ont été enterrés là, dans ce hameau d'où vient sa famille, situé tout près de Labastide-de-Virac, village où il a passé enfant toutes ses vacances. Qui est cet «*Inconnu des Crottes*» ? Son enquête amène ce journaliste à reconstituer l'histoire du maquis Bir-Hakeim tout en s'efforçant de rendre son identité à cet homme mort sous X. Olivier Bertrand parvient à rendre à la mémoire du maquis et à la tendresse des vivants René Auguste Désandré, né à Paris en 1923, qui rejoint Bir-Hakeim en septembre 1943, où il prend le pseudonyme de «*Grand-Père*» , et fut tué, le fusil-mitrailleur à la main en couvrant la retraite de ses camarades au combat du mas de Serret le 26 février 1944 (son corps, retrouvé par un berger une semaine après, fut enseveli avec les martyrs du hameau des Crottes). Soixante-quinze ans après, au cimetière de Labastide-de-Virac où il a été inhumé, une plaque porte désormais son nom. Olivier Bertrand a interrogé les derniers témoins, lu ce qui concerne Jean Capel et son maquis et fouillé les dépôts d'archives. On lui a confié le « Voyage au centre de ma vie » écrit par Christian de Roquemaurel en 1986 et édité en 7 exemplaires à l'intention de ses descendants. Les frères de Roquemaurel ont secondé Jean Capel : Christian a été arrêté en mai 1944 et s'est échappé dans la vallée du Rhône du «*train fantôme*» qui transportait l'un des derniers convois de déportés. Marcel, son jeune frère, est mort à La Parade. Le livre d'Olivier Bertrand apporte du nouveau sur les débuts de Bir-Hakeim et, bien sûr, sur le passage du maquis en Ardèche. Son livre est plus rapide sur la «Fin de cavale», les dernières semaines très résumées de Bir-Hakeim après le drame des Crottes (un seul chapitre : le chapitre 31), mais le destin de René Auguste Désandré, mort pour la France, est accompli.

9 770335 626008

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél. 07 81 88 88 36.
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC